Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada

Données ministérielles *de* base

2000

Canada

Données ministérielles de base

2000

101-04354/

Données ministérielles de base

- 2 0 0 0 -

Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mars 2001

Vous pouvez accéder à cette publication par
l'intermédiaire de notre site Internet, sous Publications à :
www.ainc.gc.ca

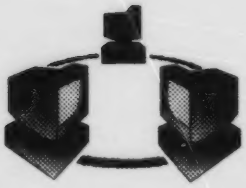

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2001

QS-3625-000-FF-A1
No de catalogue R12-7/2000F
ISBN 0-662-85063-7

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title: *Basic Departmental Data 2000 - Annual Report*

AVIS DE RENOUVELLEMENT
DONNÉES MINISTÉRIELLES DE BASE 2001

Si vous voulez recevoir la prochaine édition, veuillez retourner ce formulaire.

Retourner à: Section des statistiques sur
les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canadien
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires demandé :_____

Télécopieur : (819) 953-6010 **Adresse électronique : instat@ainc.gc.ca**

PARTIE A

Nom : _____

Organisme :_____

Adresse : _____
_____
_____
_____

Téléphone : _____

Veuillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

___ Première Nation
___ Organisme autochtone
___ Gouvernement fédéral
___ Gouvernement provincial
___ Administration municipale
___ Bibliothèque
___ Milieu de l'enseignement
(professeur ou étudiant)
___ Recherchiste ou consultant
___ Autre *(préciser)*

Courrier électronique : _____

PARTIE B

Remarques : _____
_____
_____
_____
_____

Nous espérons que cette édition de *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à appeler notre ligne de renseignements statistiques au (819) 953-9999 ou à écrire à INSTAT@inac.gc.ca pour toute information supplémentaire. Cette publication est accessible sur notre site Internet, sous Publications, à l'adresse suivante : www.ainc.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE i

NOTE AUX UTILISATEURS i

INTRODUCTION ii

SECTION 1 : DÉMOGRAPHIE

1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits 3
1.2 Projections démographiques 4
1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 6
1.4 Population dans les réserves et hors réserve 7
1.5 Population par région 8
1.6 Population vivant dans les réserves par région 10
1.7 Population vivant hors réserve par région 12
1.8 Population vivant dans les réserves par zone géographique 14
1.9 Population vivant dans les réserves par zone géographique et par région . 16
1.10 Répartition de la population par âge et par sexe 18

SECTION 2 : SANTÉ

2.1 Espérance de vie 23

SECTION 3 : ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école 27
3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans 29
3.3 Écoles administrées par des bandes 31
3.4 Espace réservé à l'éducation 32
3.5 Effectif postsecondaire 33
3.6 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison 34
3.7 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires 36

SECTION 4 : CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés en année 41
4.2 Adultes placés en année 43
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale 45
4.4 Programme d'aide sociale 47

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION 5 : LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves 51
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves 53
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves .. 54

SECTION 6 : AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale 59
6.2 Transfert 61

SECTION 7 : LE NORD

7.1 Le Nord : population démographique 65
7.2 Le Nord : composition autochtone 67
7.3 Le Nord : mortalité 69
7.4 Le Nord : mortalité infantile 70
7.5 Le Nord : dépenses du MAINC 72
7.6 Le Nord : emploi 74

SECTION 8 : POINTS SUPPLÉMENTAIRE

8.1 Terres 79
8.2 Revendications particulières 80
8.3 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) . 81

LEXIQUE 85

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

La principale auteure de la présente édition de *Données ministérielles de base* est Christiane Gour. Cette édition a été préparée sous la direction de Bonita Coole-Stevenson, gestionnaire intérimaire, Section des statistiques des Premières Nations et le Nord, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre de chaque année.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économiques relatives aux Indiens inscrits seront intégrées aux résultats du recensement, qui seront bientôt publiés par le ministère des Affaires indiennes.

Santé Canada met actuellement à jour ses données nationales d'information sur la santé des membres des Premières Nations et des Inuits. Aussi ce ministère n'a-t-il pas été en mesure de nous fournir de chiffres cette année.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles figurant dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (Autochtone et non-Autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère.

INTRODUCTION

Rassembler nos forces, le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, offre aux Premières nations, aux Inuits et aux habitants du Nord un cadre de travail pour renouveler leurs partenariats et renforcer l'autonomie gouvernementale des Autochtones; établir de nouvelles relations fiscales et favoriser le développement de communautés, de peuples et d'économies dynamiques. Ces *Données ministérielles de base (DMB)* contribuent à mesurer les efforts déployés pour atteindre les principaux objectifs du plan *Rassembler nos forces* en dressant un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les Faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient le MAINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de *loi C-31* », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

En 1999, les Indiens inscrits étaient affiliés à l'une des 610 bandes réparties dans tout le Canada. Veuillez remarquer que le Nunavut, le territoire le plus récent du Canada, a été institué le 1er avril 1999. Les données le concernant sont donc peu nombreuses dans la présente édition des *DMB*.

SECTION 1

DÉMOGRAPHIE

1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits

Figure 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de1974 à 1999

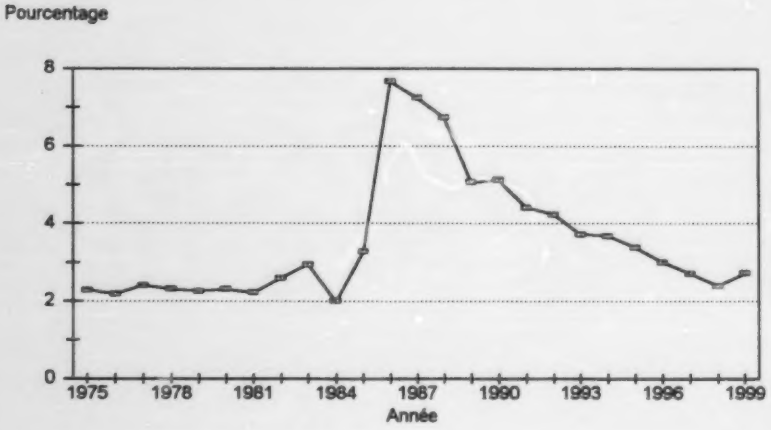

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1974 à 1999

Année	Population	Taux de variation	Année	Population	Taux de variation
1974	276 436	-	1987	415 898	7,24
1975	282 762	2,29	1988	443 884	6,73
1976	288 938	2,18	1989	466 337	5,06
1977	295 898	2,41	1990	490 178	5,11
1978	302 749	2,32	1991	511 791	4,41
1979	309 588	2,26	1992	533 461	4,23
1980	316 737	2,31	1993	553 316	3,72
1981	323 782	2,22	1994	573 657	3,68
1982	332 178	2,59	1995	593 050	3,38
1983	341 968	2,95	1996	610 874	3,01
1984	348 809	2,00	1997	627 435	2,71
1985	360 241	3,28	1998	642 414	2,39
1986	387 829	7,66	1999	659 890	2,72

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1974 à 1999.

Faits saillants

- Depuis vingt-cinq ans, le taux de variation de la population des Indiens inscrits a beaucoup fluctué, dans une large mesure par suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens*.
- Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).
- Le taux de variation de la population des Indiens inscrits revient à ce qu'il était avant la modification de la loi C-31.

1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits

Figure 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de1974 à 1999

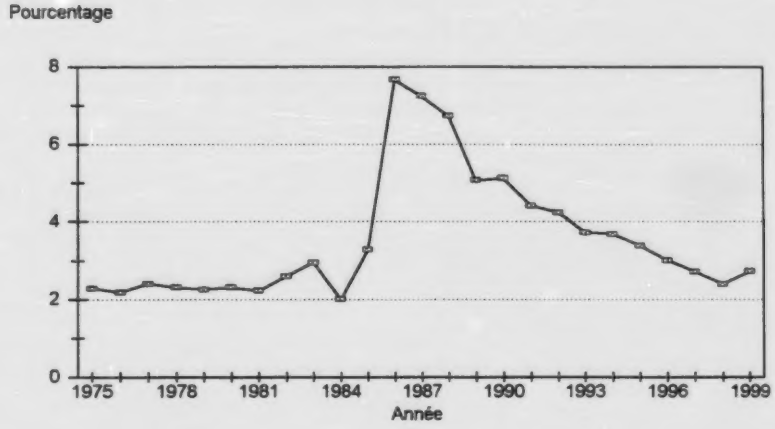

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1974 à 1999

Année	Population	Taux de variation	Année	Population	Taux de variation
1974	276 436	-	1987	415 898	7,24
1975	282 762	2,29	1988	443 884	6,73
1976	288 938	2,18	1989	466 337	5,06
1977	295 898	2,41	1990	490 178	5,11
1978	302 749	2,32	1991	511 791	4,41
1979	309 588	2,26	1992	533 461	4,23
1980	316 737	2,31	1993	553 316	3,72
1981	323 782	2,22	1994	573 657	3,68
1982	332 178	2,59	1995	593 050	3,38
1983	341 968	2,95	1996	610 874	3,01
1984	348 809	2,00	1997	627 435	2,71
1985	360 241	3,28	1998	642 414	2,39
1986	387 829	7,66	1999	659 890	2,72

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1974 à 1999.

Faits saillants

- Depuis vingt-cinq ans, le taux de variation de la population des Indiens inscrits a beaucoup fluctué, dans une large mesure par suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens*.
- Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).
- Le taux de variation de la population des Indiens inscrits revient à ce qu'il était avant la modification de la loi C-31.

1.2 Projections démographiques

Faits saillants

- Environ sept Indiens inscrits sur 10 vivaient dans une réserve en 1985. Cette proportion est tombée à moins de six sur 10 en 1999. L'inclusion d'une hypothèse sur la migration dans le modèle démographique (apport net dans les réserves) laisse supposer qu'il pourrait y avoir une augmentation dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves (selon les projections, il devrait y en avoir plus de 60 p. 100 d'ici 2009).

- On attribue en grande partie la forte croissance de la population des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves, entre 1985 et 1991, au fait qu'un grand nombre de personnes ont récupéré leur statut en vertu du projet de loi C-31.

Figure 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 1989, 1994, 1999, 2004 et 2009

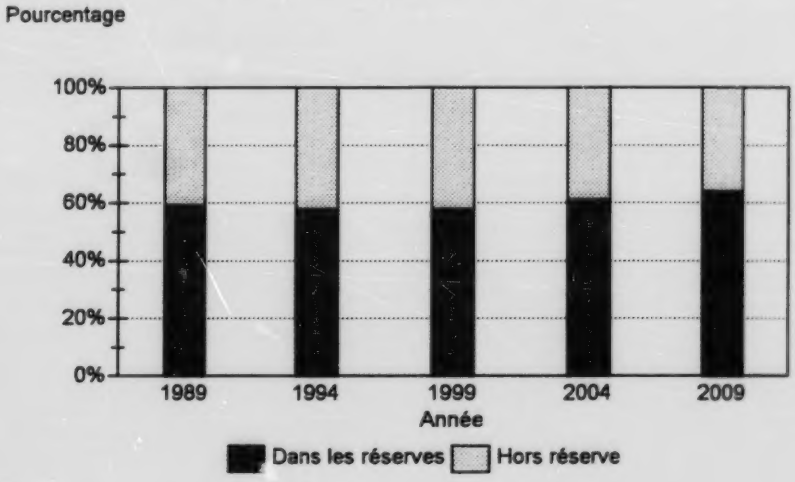

Note : Selon les projections de population basées sur les données de 1998, il y aurait un changement dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves. Cette situation est attribuable à plusieurs améliorations portées à ces projections, dont l'inclusion d'une hypothèse sur la migration et d'une hypothèse révisée sur la transmission du statut.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1989 à 1999.
MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008 (révision annuelle), 1999.

1.2 Projections démographiques (suite)

Tableau 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, au Canada, de 1985 à 2009

	Dans les réserves			Hors réserve			Total des Indiens inscrits		
Année	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC
1985	255 696	70,98	-	104 545	29,02	-	360 241	100,00	-
1987	268 474	64,55	2,47	147 424	35,45	18,75	415 898	100,00	7,45
1988	273 766	61,68	1,97	170 118	38,32	15,39	443 884	100,00	6,73
1989	279 671	59,97	2,16	186 666	40,03	9,73	466 337	100,00	5,06
1990	293 204	59,94	4,84	195 974	40,06	4,99	489 178	100,00	4,90
1991	304 759	59,55	3,94	207 032	40,45	5,64	511 791	100,00	4,62
1992	315 663	59,17	3,58	217 798	40,83	5,20	533 461	100,00	4,23
1993	326 444	59,00	3,42	226 872	41,00	4,17	553 316	100,00	3,72
1994	336 643	58,68	3,12	237 014	41,32	4,47	573 657	100,00	3,68
1995	347 919	58,67	3,35	245 131	41,33	3,42	593 050	100,00	3,38
1996	354 369	58,01	1,85	256 505	41,99	4,64	610 874	100,00	3,01
1997	365 806	58,30	3,23	261 629	41,70	2,00	627 435	100,00	2,71
1998	375 727	58,49	2,71	266 687	41,51	1,93	642 414	100,00	2,39
1999	384 778	58,31	2,41	275 112	41,69	3,16	659 890	100,00	2,72
2004	*459 240*	61,59	2,82	*284 991*	38,22	0,80	*745 692*	100,00	*2,01*
2009	*521 440*	64,30	2,57	*289 549*	35,70	0,32	*810 989*	100,00	*1,69*

Note : Le taux de croissance annuel pendant la période 1999-2004 est calculé sur la base des chiffres de fin d'année rajustés de 1999 provenant des projections de la population de 1998 (total rajusté de 1999 = 674 973; population vivant dans les réserves = 399 683; population vivant hors réserve = 275 290). Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (point milieu de la croissance avec l'hypothèse d'une migration et de la croissance sans l'hypothèse d'une migration) de la série de projection de 1998. Les projections de la population basées sur les données de 1998 prévoient un changement dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves. Cette situation est attribuable à plusieurs améliorations apportées à ces projections, dont l'inclusion d'une hypothèse sur la migration et d'une hypothèse révisée sur la transmission du statut.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1985 à 1999.
MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008 (révision annuelle), 1999.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

Faits saillants

- En 1991, on a ajouté un identificateur pour le projet de loi C-31 dans le Registre des Indiens.
- Au 31 décembre 1999, un total de 112 482 Indiens étaient inscrits au titre du projet de loi C-31 qui modifiait la *Loi sur les Indiens*.
- Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 représentaient environ 17 p. 100 des Indiens du Registre des Indiens en 1999.
- La croissance, sur douze mois, de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté, passant de 8 p. 100, en 1991, à 3 p. 100 en 1999.

Note : Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Figure 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1991 à 1999

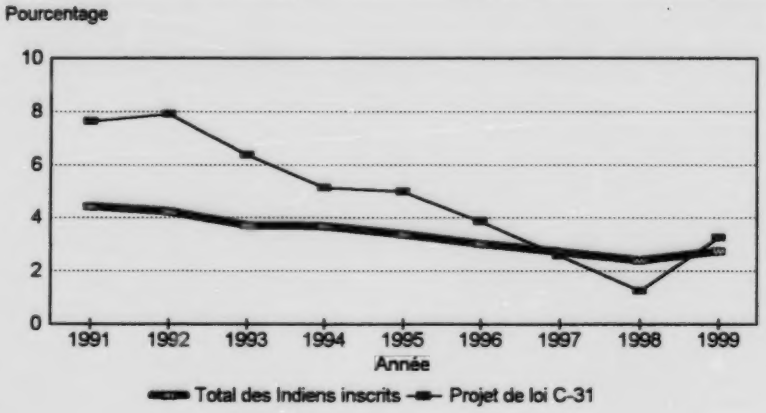

Tableau 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1991 à 1999

Année	Total des Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non visés par le projet de la loi C-31	
	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation
1990	490 178	-	73 983	-	416 195	-
1991	511 791	4,41	79 639	7,64	432 152	3,83
1992	533 461	4,23	85 947	7,92	447 514	3,55
1993	553 316	3,72	91 439	6,39	461 877	3,21
1994	573 657	3,68	96 148	5,15	477 509	3,38
1995	593 050	3,38	100 958	5,00	492 092	3,05
1996	610 874	3,01	104 869	3,87	506 005	2,83
1997	627 435	2,71	107 577	2,58	519 858	2,74
1998	642 414	2,39	108 924	1,25	533 490	2,62
1999	659 890	2,72	112 482	3,27	547 408	2,61

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1990 à 1999.
MAINC, *Effectifs et droits*, de 1990 à 1999.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve

Figure 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999

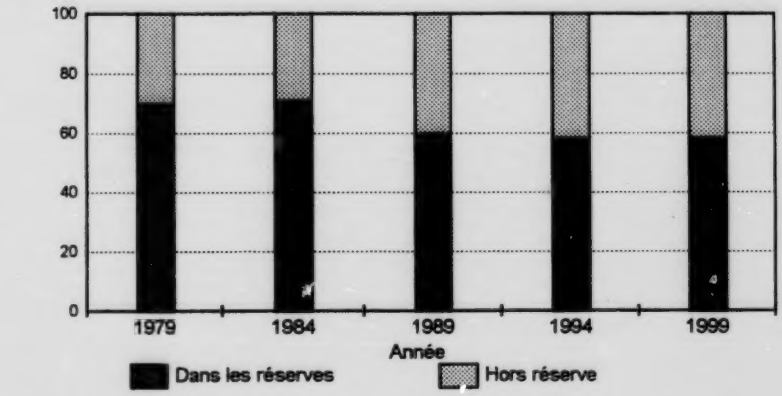

Fait saillant

➢ La proportion de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves a diminué, passant de 71 p. 100 en 1979 à 58 p. 100 en 1999.

Tableau 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999

Année	Dans les réserves		Hors réserve		Total	
	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation
1979	218 270	70,5	91 318	29,5	309 588	100
1984	248 708	71,3	100 101	28,7	348 809	100
1989	279 671	60,0	186 666	40,0	466 337	100
1994	336 643	58,7	237 014	41,3	573 657	100
1999	384 778	58,3	275 112	41,7	659 890	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.5 Population par région

Faits saillants

- La population totale des Indiens inscrits a presque doublé dans toutes les régions durant les 20 dernières années.
- En 1999, près du quart de la population totale des Indiens inscrits (23 p. 100) se trouvait en Ontario, ce qui représente la proportion la plus importante de toutes les régions.
- En revanche, à peine plus de 1 p. 100 vivait au Yukon.

Figure 1.5 Population des Indiens inscrits par région en 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999

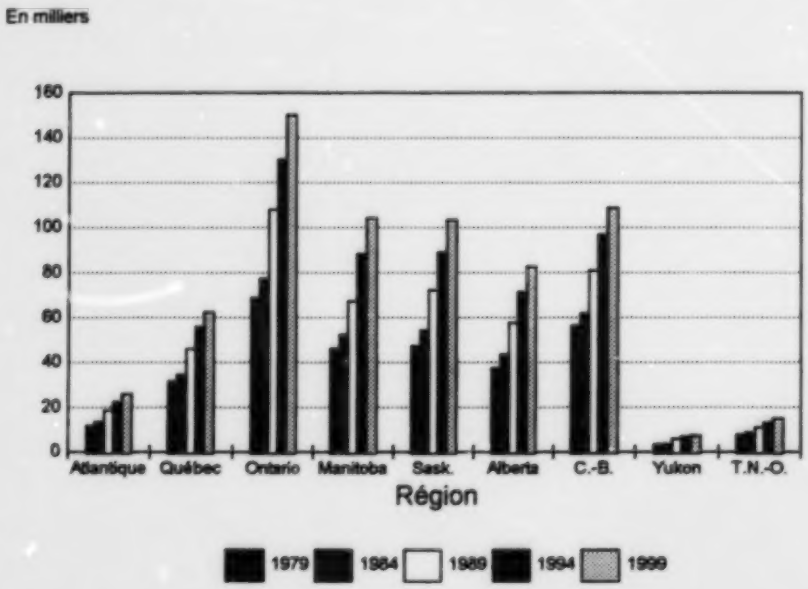

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1979 à 1999

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	11 655	31 488	68 658	45 896	47 271	37 313	56 236	3 307	7 786	309 590
	%	3,8	10,2	22,2	14,8	15,3	12,1	18,2	1,1	2,5	100
1984	Nbre	13 590	34 335	77 313	52 049	54 188	43 436	61 730	3 638	8 530	348 809
	%	3,9	9,8	22,2	14,9	15,5	12,5	17,7	1,0	2,4	100
1989	Nbre	18 433	45 742	107 862	67 092	72 111	57 590	80 742	5 973	10 792	466 337
	%	4,0	9,8	23,1	14,4	15,5	12,3	17,3	1,3	2,3	100
1990	Nbre	19 319	48 551	112 826	72 238	75 441	60 303	83 894	6 227	11 378	490 177
	%	3,9	9,9	23,0	14,7	15,4	12,3	17,1	1,3	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 085	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,4	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,6	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1979 à 1999

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	11 655	31 488	68 658	45 896	47 271	37 313	56 236	3 307	7 766	309 590
	%	3,8	10,2	22,2	14,8	15,3	12,1	18,2	1,1	2,5	100
1984	Nbre	13 590	34 335	77 313	52 049	54 188	43 436	61 730	3 638	8 530	348 809
	%	3,9	9,8	22,2	14,9	15,5	12,5	17,7	1,0	2,4	100
1989	Nbre	18 433	45 742	107 862	67 092	72 111	57 590	80 742	5 973	10 792	466 337
	%	4,0	9,8	23,1	14,4	15,5	12,3	17,3	1,3	2,3	100
1990	Nbre	19 319	48 551	112 826	72 238	75 441	60 303	83 894	6 227	11 378	490 177
	%	3,9	9,9	23,0	14,7	15,4	12,3	17,1	1,3	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,4	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,6	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.6 Population vivant dans les réserves par région

Faits saillants

- En 1999, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 838 au Yukon, à un maximum de 76 296 en Ontario.
- Les plus importants gains régionaux de la population dans les réserves, entre 1979 et 1999, ont été observés au Manitoba, dans la région de l'Atlantique et en Alberta.

Figure 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région en 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999

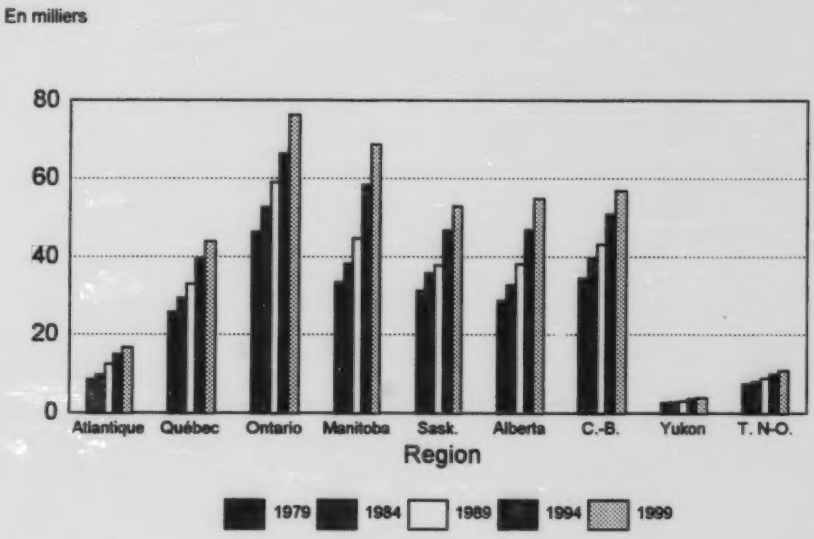

Notes : 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1979 à 1999

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	8 581	25 704	46 249	33 489	31 278	28 621	34 451	2 519	7 380	218 272
	%	73,6	81,6	67,4	73,0	66,2	76,7	61,3	76,2	95,0	70,5
1984	Nbre	9 755	29 394	52 672	38 159	35 772	32 712	39 590	2 737	7 917	248 708
	%	71,8	85,6	68,1	73,3	66,0	75,3	64,1	75,2	92,8	71,3
1989	Nbre	12 398	33 029	58 934	44 646	37 795	38 144	43 054	2 948	8 723	279 671
	%	67,3	72. 2	54,6	66,5	52. 4	66,2	53,3	49,4	80,8	60,0
1990	Nbre	12 974	34 744	60 773	47 948	40 515	40 012	44 355	2 871	9 012	293 204
	%	67,2	71,6	53,9	66,4	53,7	66,4	52,9	46,1	79,2	59,8
1991	Nbre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	68,1	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,6
1999	Nbre	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3

Notes: 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1979 à 1999

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	8 581	25 704	46 249	33 489	31 278	28 621	34 451	2 519	7 380	218 272
	%	73,6	81,6	67,4	73,0	66,2	76,7	61,3	76,2	95,0	70,5
1984	Nbre	9 755	29 394	52 672	38 159	35 772	32 712	39 590	2 737	7 917	248 708
	%	71,8	85,6	68,1	73,3	66,0	75,3	64,1	75,2	92,8	71,3
1989	Nbre	12 398	33 029	58 934	44 646	37 795	38 144	43 054	2 948	8 723	279 671
	%	67,3	72. 2	54,6	66,5	52. 4	66,2	53,3	49,4	80,8	60,0
1990	Nbre	12 974	34 744	60 773	47 948	40 515	40 012	44 355	2 871	9 012	293 204
	%	67,2	71,6	53,9	66,4	53,7	66,4	52,9	46,1	79,2	59,8
1991	Nbre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	68,1	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,6
1999	Nbre	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3

Notes: 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.7 Population vivant hors réserve par région

Faits saillants

- La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 91 318 à 275 112 personnes entre 1979 et 1999.
- Le nombre d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est en Ontario que la croissance a été la plus marquée dans les régions situées au sud du 60e parallèle, entre 1979 et 1999. Inversement, pour la même période, la Colombie-Britannique affiche le taux le plus bas.

Figure 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région en 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999

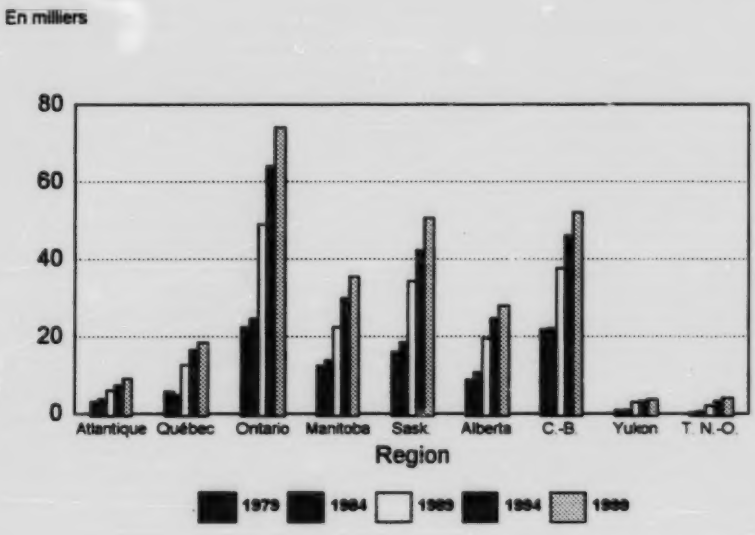

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1979 à 1999

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	3 074	5 784	22 409	12 407	15 993	8 692	21 785	788	386	91 318
	%	26,4	18,4	32,6	27,0	33,8	23,3	38,7	23,8	5,0	29,5
1984	Nbre	3 835	4 941	24 641	13 890	18 416	10 724	22 140	901	613	100 101
	%	28,2	14,4	31,9	26,7	34,0	24,7	35,9	24,8	7,2	28,7
1989	Nbre	6 035	12 713	48 928	22 446	34 316	19 446	37 688	3 025	2 069	186 666
	%	32,7	27,8	45. 4	33,5	47,6	33,8	46,7	50,6	19,2	40,0
1990	Nbre	6 345	13 807	52 053	24 290	34 926	20 291	39 539	3 356	2 367	196 974
	%	32,8	28,4	46,1	33,6	46,3	33,6	47,1	53,9	20,8	40,2
1991	Nbre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 685	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	36,0	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1979 à 1999

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1979	Nbre	3 074	5 784	22 409	12 407	15 993	8 692	21 785	788	386	91 318
	%	26,4	18,4	32,6	27,0	33,8	23,3	38,7	23,8	5,0	29,5
1984	Nbre	3 835	4 941	24 641	13 890	18 416	10 724	22 140	901	613	100 101
	%	28,2	14,4	31,9	26,7	34,0	24,7	35,9	24,8	7,2	28,7
1989	Nbre	6 035	12 713	48 928	22 446	34 316	19 446	37 688	3 025	2 069	186 666
	%	32,7	27,8	45. 4	33,5	47,6	33,8	46,7	50,6	19,2	40,0
1990	Nbre	6 345	13 807	52 053	24 290	34 926	20 291	39 539	3 356	2 367	196 974
	%	32,8	28,4	46,1	33,6	46,3	33,6	47,1	53,9	20,8	40,2
1991	Nbre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	36,0	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1979 à 1999.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique

Faits saillants

- La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39 p. 100 à 44 p. 100 entre 1982 et 1999.
- En 1999, plus du tiers des Indiens inscrits dans les réserves (36 p. 100) vivaient dans des zones urbaines définies par le MAINC, tandis que près d'un cinquième (18 p. 100) habitaient des zones à accès limité dans lesquelles il n'existe pas à longueur d'année d'accès routier à un centre de services.

Figure 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 et 1999

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 à 1999

Zone géographique [3] du MAINC

	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total [2]	
Année	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1982	85 474	36,28	92 949	39,45	12 548	5,33	44 654	18,95	235 625	100
1988	99 819	36,46	107 269	39,18	15 043	5,50	51 624	18,86	273 755	100
1990	108 457	36,99	113 948	38,86	15 863	5,41	54 927	18,73	293 195	100
1991	112 188	36,81	118 970	39,04	16 629	5,46	56 971	18,69	304 758	100
1992	109 951	35,97	134 695	44,06	5 448	1,78	55 615	18,19	305 709	100
1993	112 881	35,70	140 417	44,41	5 703	1,80	57 206	18,09	316 207	100
1994	116 862	35,84	144 944	44,45	5 798	1,78	58 484	17,94	326 088	100
1995	120 818	35,85	149 854	44,46	5 943	1,76	60 431	17,93	337 046	100
1996	123 922	36,11	151 679	44,20	6 016	1,75	61 586	17,94	343 203	100
1997	127 223	35,90	157 219	44,37	6 241	1,76	63 673	17,97	354 356	100
1998	132 408	36,38	161 683	44,42	6 359	1,75	63 509	17,45	363 959	100
1999	133 159	35,70	165 681	44,40	6 608	1,80	67 335	18,10	372 720	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 à 1999

Zone géographique [3] du MAINC

	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total [2]	
Année	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1982	85 474	36,28	92 949	39,45	12 548	5,33	44 654	18,95	235 625	100
1988	99 819	36,46	107 269	39,18	15 043	5,50	51 624	18,86	273 755	100
1990	108 457	36,99	113 948	38,86	15 863	5,41	54 927	18,73	293 195	100
1991	112 188	36,81	118 970	39,04	16 629	5,46	56 971	18,69	304 758	100
1992	109 951	35,97	134 695	44,06	5 448	1,78	55 615	18,19	305 709	100
1993	112 881	35,70	140 417	44,41	5 703	1,80	57 206	18,09	316 207	100
1994	116 862	35,84	144 944	44,45	5 798	1,78	58 484	17,94	326 088	100
1995	120 818	35,85	149 854	44,46	5 943	1,76	60 431	17,93	337 046	100
1996	123 922	36,11	151 679	44,20	6 016	1,75	61 586	17,94	343 203	100
1997	127 223	35,90	157 219	44,37	6 241	1,76	63 673	17,97	354 356	100
1998	132 408	36,38	161 683	44,42	6 359	1,75	63 509	17,45	363 959	100
1999	133 159	35,70	165 681	44,40	6 608	1,80	67 335	18,10	372 720	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

Faits saillants

- Les quatre cinquièmes des Indiens inscrits vivant dans les réserves (80 p. 100) habitaient dans des zones urbaines ou rurales en 1999.
- En 1999, tous les Indiens inscrits (100 p. 100) vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique habitaient des zones urbaines ou rurales; tout comme plus de 90 p. 100 des Indiens résidant en Alberta et en Saskatchewan.

Figure 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3] et par région, en 1999

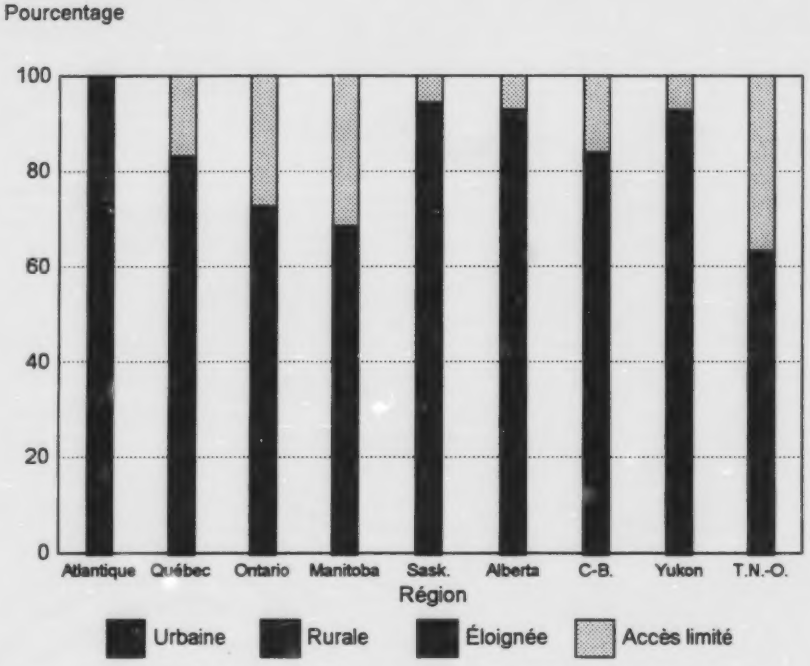

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par région et par zone géographique[3], en 1999

Zone géographique[3] du MAINC

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total[2]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Atlantique	6 792	40,56	9 954	59,44	0	0,00	0	0,00	16 746	100
Québec [2]	23 386	73,49	3 179	9,99	0	0,00	5 256	16,52	31 821	100
Ontario	35 587	46,65	20 007	26,22	76	0,10	20 621	27,03	76 291	100
Manitoba	5 424	7,89	41 749	60,74	0	0,00	21 563	31,37	68 736	100
Sask.	6 041	11,42	43 085	81,48	865	1,64	2 888	5,46	52 879	100
Alberta	30 152	55,03	20 830	38,02	0	0,00	3 806	6,95	54 788	100
C-B.	22 767	40,14	21 478	37,87	3 496	6,16	8 972	15,82	56 713	100
Yukon	783	20,40	1 549	40,36	1 244	32,41	262	6,83	3 838	100
T.N.-O.	2 227	20,42	3 787	34,72	927	8,50	3 967	36,37	10 908	100
Canada	133 159	35,73	165 618	44,43	6 608	1,77	67 335	18,07	372 720	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par région et par zone géographique[3], en 1999

Zone géographique[3] du MAINC

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total[2]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Atlantique	6 792	40,56	9 954	59,44	0	0,00	0	0,00	16 746	100
Québec [2]	23 386	73,49	3 179	9,99	0	0,00	5 256	16,52	31 821	100
Ontario	35 587	46,65	20 007	26,22	76	0,10	20 621	27,03	76 291	100
Manitoba	5 424	7,89	41 749	60,74	0	0,00	21 563	31,37	68 736	100
Sask.	6 041	11,42	43 085	81,48	865	1,64	2 888	5,46	52 879	100
Alberta	30 152	55,03	20 830	38,02	0	0,00	3 806	6,95	54 788	100
C-B.	22 767	40,14	21 478	37,87	3 496	6,16	8 972	15,82	56 713	100
Yukon	783	20,40	1 549	40,36	1 244	32,41	262	6,83	3 838	100
T.N.-O.	2 227	20,42	3 787	34,72	927	8,50	3 967	36,37	10 908	100
Canada	133 159	35,73	165 618	44,43	6 608	1,77	67 335	18,07	372 720	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 1999.
MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 1999.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

Faits saillants

- En 1999, près de la moitié de la population des Indiens inscrits (48 p. 100) avait moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 33 p. 100 de la population entrait dans la cohorte des moins de 25 ans.
- Seulement 5 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait 65 ans ou plus en 1999, contre 12 p. 100 de la population canadienne totale.

Figure 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 1999

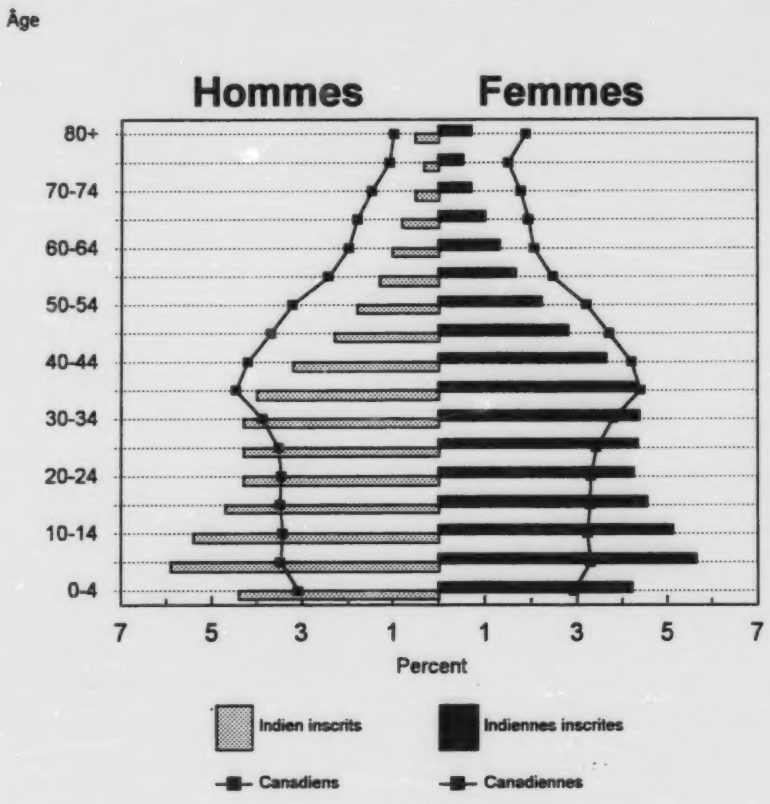

Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 1999. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 1999.
3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 659 890 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1999.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1999, nº de catalogue 91-213-XPB, mars 1999.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 1999

Âge	Indien inscrits/ Indiennes inscrites				Population canadiennes			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0 - 4	29 121	4,4	27 667	4,2	937 993	3,1	891 126	2,9
5 - 9	38 884	5,9	36 980	5,6	1 056 735	3,5	1 004 928	3,3
10 - 14	35 399	5,4	33 683	5,1	1 040 682	3,4	985 901	3,2
15 - 19	31 030	4,7	29 935	4,5	1 058 431	3,5	1 003 455	3,3
20 - 24	28 314	4,3	27 765	4,2	1 052 217	3,5	1 007 545	3,3
25 - 29	28 536	4,3	28 559	4,3	1 069 589	3,5	1 043 620	3,4
30 - 34	28 270	4,3	28 809	4,4	1 181 600	3,9	1 156 999	3,8
35 - 39	26 334	4,0	28 458	4,3	1 361 775	4,5	1 341 708	4,4
40 - 44	20 848	3,2	23 780	3,6	1 283 695	4,2	1 283 179	4,2
45 - 49	15 446	2,3	18 283	2,8	1 123 385	3,7	1 128 130	3,7
50 - 54	11 926	1,8	14 464	2,2	976 317	3,2	982 734	3,2
55 - 59	8 666	1,3	10 809	1,6	739 735	2,4	755 491	2,5
60 - 64	6 462	1,0	8 561	1,3	604 068	2,0	629 636	2,1
65 - 69	5 148	0,8	6 520	1,0	548 383	1,8	592 830	1,9
70 - 74	3 497	0,5	4 611	0,7	446 314	1,5	542 871	1,8
75 - 79	2 287	0,3	3 367	0,5	325 860	1,1	462 647	1,5
80 +	2 992	0,5	4 497	0,7	296 632	1,0	575 083	1,9
Sous-total	323 140	49,0	336 748	51,0	15 103 411	49,5	15 387 883	50,5
Total	659 888				30 491 294			

Notes : 1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 1999. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.

2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 1999.

3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 659 890 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1999.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1999, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 1999.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 1999

Âge	Indien inscrits/ Indiennes inscrites				Population canadiennes			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0 - 4	29 121	4,4	27 667	4,2	937 993	3,1	891 126	2,9
5 - 9	38 864	5,9	36 980	5,6	1 056 735	3,5	1 004 928	3,3
10 - 14	35 399	5,4	33 683	5,1	1 040 682	3,4	985 901	3,2
15 - 19	31 030	4,7	29 935	4,5	1 058 431	3,5	1 003 455	3,3
20 - 24	28 314	4,3	27 765	4,2	1 052 217	3,5	1 007 545	3,3
25 - 29	28 536	4,3	28 559	4,3	1 069 589	3,5	1 043 620	3,4
30 - 34	28 270	4,3	28 809	4,4	1 181 600	3,9	1 156 999	3,8
35 - 39	26 334	4,0	28 458	4,3	1 361 775	4,5	1 341 708	4,4
40 - 44	20 848	3,2	23 780	3,6	1 283 695	4,2	1 283 179	4,2
45 - 49	15 446	2,3	18 283	2,8	1 123 385	3,7	1 128 130	3,7
50 - 54	11 926	1,8	14 464	2,2	976 317	3,2	982 734	3,2
55 - 59	8 666	1,3	10 809	1,6	739 735	2,4	755 491	2,5
60 - 64	6 462	1,0	8 561	1,3	604 068	2,0	629 636	2,1
65 - 69	5 148	0,8	6 520	1,0	548 383	1,8	592 830	1,9
70 - 74	3 497	0,5	4 611	0,7	446 314	1,5	542 871	1,8
75 - 79	2 287	0,3	3 367	0,5	325 860	1,1	462 647	1,5
80 +	2 992	0,5	4 497	0,7	296 632	1,0	575 083	1,9
Sous-total	323 140	49,0	336 748	51,0	15 103 411	49,5	15 387 883	50,5
Total	659 888				30 491 294			

Notes : 1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 1999. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.

2. La catégorie « Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 1999.

3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 659 890 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1999.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1999, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 1999.

SECTION 2

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2016

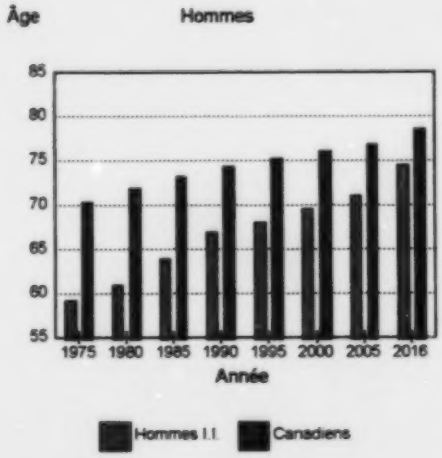

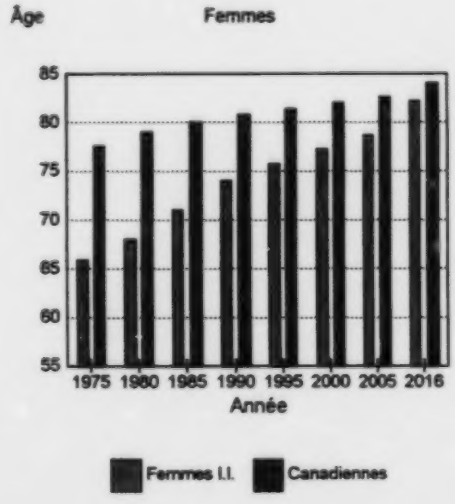

Faits saillants

- L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.
- En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était de 5,7 ans en 2000.
- L'écart d'espérance de vie entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites en 1975 était de 6,7 ans. en faveur des femmes et s'est accru à 7,7 ans en 2000.

Source : MAINC, Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008, 1999.

2.1 Espérance de vie (suite)

Faits saillants

- Entre 1975 et 2016, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie des Indiens inscrits de 59,2 ans à 74,5 ans pour les hommes et de 65,9 ans à 82,2 ans pour les femmes.
- En 1975, l'écart entre la population des Indiens inscrits de sexe féminin et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,7 ans. et, selon les projections, cet écart devrait diminuer pour atteindre 1,8 an en 2016.
- L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 11,1 en 1975 et devrait baisser à 4.0 ans en 2016.

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2016

Année	Hommes			Femmes		
	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1975	59,2	70,3	11,1	65,9	77,6	11,7
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	69,5	76,0	6,5	77,2	82,0	4,8
2005	71,0	76,8	5,8	78,7	82,6	3,9
2016	74,5	78,5	4,0	82,2	84,0	1,8

Source : MAINC, Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008, 1999.

2.1 Espérance de vie (suite)

Faits saillants

- Entre 1975 et 2016, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie des Indiens inscrits de 59,2 ans à 74,5 ans pour les hommes et de 65,9 ans à 82,2 ans pour les femmes.
- En 1975, l'écart entre la population des Indiens inscrits de sexe féminin et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,7 ans. et, selon les projections, cet écart devrait diminuer pour atteindre 1,8 an en 2016.
- L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 11,1 en 1975 et devrait baisser à 4.0 ans en 2016.

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2016

Année	Hommes			Femmes		
	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1975	59,2	70,3	11,1	65,9	77,6	11,7
1980	60,9	71,8	10,9	68.0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	69,5	76,0	6,5	77,2	82,0	4,8
2005	71,0	76,8	5,8	78,7	82,6	3,9
2016	74,5	78,5	4,0	82,2	84,0	1,8

Source : MAINC, Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008, 1999.

SECTION 3

ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école

Figure 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

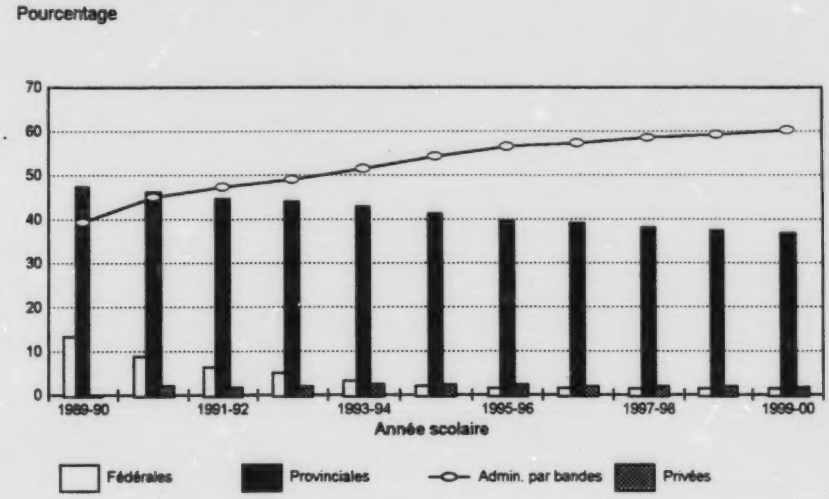

Révisé : À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles administrées par la bande est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. Les données sur l'effectif scolaire des écoles privées ont été codées séparément jusqu'en 1989-1990 inclusivement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1989 à 1999.

Faits saillants

- La proportion d'enfants inscrits dans les écoles administrées par les bandes augmente, tandis que la proportion d'enfants inscrits dans les écoles provinciales, fédérales et privées diminuent.
- La proportion d'enfants inscrits dans les écoles administrées par les bandes a augmenté, passant de 39 p. 100, en 1989-1990, à 60 p. 100 en 1999-2000. La proportion d'enfants inscrits dans les écoles fédérales a diminué de 1 p. 100 en 1999-2000; elle était de 13 p. 100 en 1989-1990. En 1999-2000, il ne restait que 8 écoles fédérales.

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

Année scolaire	Fédérale		Provinciale		Admin. par des bandes		Privée		Total	
	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1989-90	11 764	13,34	41 720	47,32	34 674	39,33	...	0,00	88 158	100
1990-91	8 052	8,75	41 501	45,10	40 513	44,03	1 952	2,12	92 018	100
1991-92	6 180	6,40	43 092	44,61	45 665	47,28	1 657	1,72	96 594	100
1992-93	5 096	5,03	44 418	43,88	49 769	49,16	1 950	1,93	101 233	100
1993-94	3 453	3,32	44 331	42,59	53 747	51,64	2 548	2,45	104 079	100
1994-95	2 219	2,06	44 118	41,03	58 574	54,47	2 615	2,43	107 526	100
1995-96	1 794	1,61	43 787	39,41	63 000	56,70	2 534	2,28	111 115	100
1996-97	1 842	1,64	43 751	38,87	64 742	57,52	2 220	1,97	112 555	100
1997-98	1 773	1,52	43 943	37,78	68 250	58,68	2 340	2,01	116 306	100
1998-99	1 741	1,48	43 781	37,24	69 866	59,42	2 184	1,86	117 572	100
1999-00	1 708	1,43	43 775	36,67	71 823	60,17	2 064	1,73	119 370	100

Fait saillant

➢ La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 47 p. 100 en 1989-1990 à 38 p. 100 en 1999-2000.

Révisé : À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles administrées par la bande est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. Les données sur l'effectif scolaire des écoles privées ont été codées séparément jusqu'en 1989-1990 inclusivement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1989 à 1999.

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

Année scolaire	Fédérale		Provinciale		Admin. par des bandes		Privée		Total	
	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1989-90	11 764	13,34	41 720	47,32	34 674	39,33	...	0,00	88 158	100
1990-91	8 052	8,75	41 501	45,10	40 513	44,03	1 952	2,12	92 018	100
1991-92	6 180	6,40	43 092	44,61	45 665	47,28	1 657	1,72	96 594	100
1992-93	5 096	5,03	44 418	43,88	49 769	49,16	1 950	1,93	101 233	100
1993-94	3 453	3,32	44 331	42,59	53 747	51,64	2 548	2,45	104 079	100
1994-95	2 219	2,06	44 118	41,03	58 574	54,47	2 615	2,43	107 526	100
1995-96	1 794	1,61	43 787	39,41	63 000	56,70	2 534	2,28	111 115	100
1996-97	1 842	1,64	43 751	38,87	64 742	57,52	2 220	1,97	112 555	100
1997-98	1 773	1,52	43 943	37,78	68 250	58,68	2 340	2,01	116 306	100
1998-99	1 741	1,48	43 781	37,24	69 866	59,42	2 184	1,86	117 572	100
1999-00	1 708	1,43	43 775	36,67	71 823	60,17	2 064	1,73	119 370	100

Fait saillant

➢ La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 47 p. 100 en 1989-1990 à 38 p. 100 en 1999-2000.

Révisé : À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles administrées par la bande est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. Les données sur l'effectif scolaire des écoles privées ont été codées séparément jusqu'en 1989-1990 inclusivement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1989 à 1999.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans

Figure 3.2 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 1999-2000 (révisé)

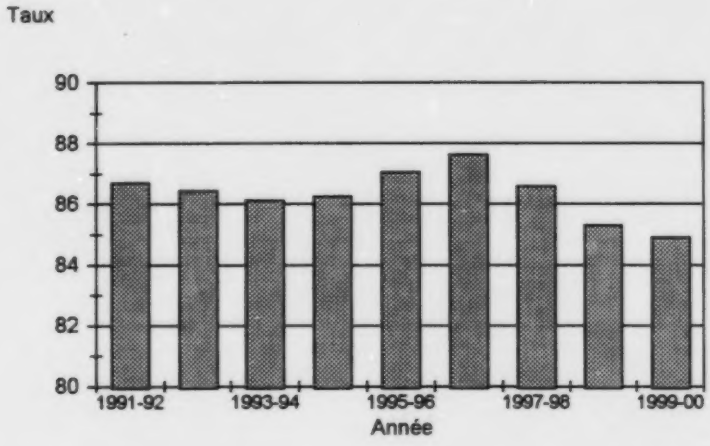

Fait saillant

- Le taux d'inscription des Indiens inscrits vivant dans les réserves et qui fréquentaient l'école maternelle, élémentaire ou secondaire est demeuré constant depuis dix ans.

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
3. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1991 à 1999.
MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 1999.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans (suite)

Tableau 3.2 Taux d'inscription des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 1999-2000 (révisé)

Année	Population d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans [1,2,3,4]	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans [1,2,3,4]	Taux d'inscription [5]
1991-92	69 968	60 663	86,7
1992-93	72 097	62 323	86,4
1993-94	74 821	64 437	86,1
1994-95	77 583	66 908	86,2
1995-96	80 671	70 229	87,1
1996-97	82 562	72 356	87,6
1997-98	86 199	74 635	86,6
1998-99	89 434	76 279	85,3
1999-00	92 077	78 178	84,9

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
3. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1991 à 1999.
MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 1999.

3.3 Écoles administrées par des bandes

Figure 3.3 Variation incrémentielle d'écoles administrées par des bandes (1990-1991 = année de référence)

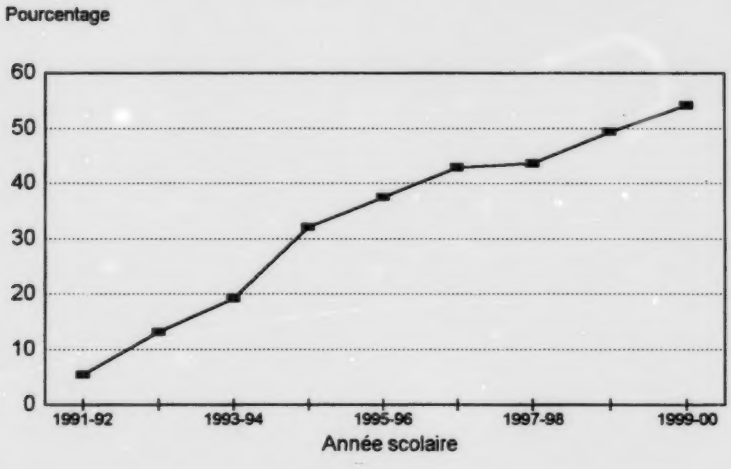

Fait saillant

- Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants indiens dans les réserves. L'augmentation de 54 p. 100 du nombre d'écoles administrées par des bandes, qui est passé de 312 en 1990-1991 à 481 en 1999-2000, en témoigne.

Tableau 3.3 Variation en pourcentage d'écoles administrées par des bandes, Canada, de 1990-1991 à 1999-2000 (révisé)

Année scolaire	Administrées par des bandes	Taux de variation
1990-91	312	-
1991-92	329	5,4
1992-93	353	7,3
1993-94	372	5,4
1994-95	412	10,8
1995-96	429	4,1
1996-97	446	4,0
1997-98	448	0,4
1998-99	466	4,0
1999-00	481	3,2

Révisé : Le tableau 3.3 a été modifié de manière à représenter la variation annuelle en pourcentage par opposition à la variation incrémentielle en pourcentage.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1990 à 1999.

3.4 Espace réservé à l'éducation

Fait saillant

- En 1999-2000, l'espace alloué aux écoles représentait 876 997 m^2, soit une augmentation de 48 p. 100 par rapport aux 591 363 m^2 enregistrés en 1990-1991.

Révisé : Le figure 3.4 a été modifié de manière à représenter à la variation incrémentielle par opposition à la variation annuelle en pourcentage.

Figure 3.4 Variation incrémentielle d'espace réservé à l'éducation dans les réserves (1990-1991 = année de référence) (révisé)

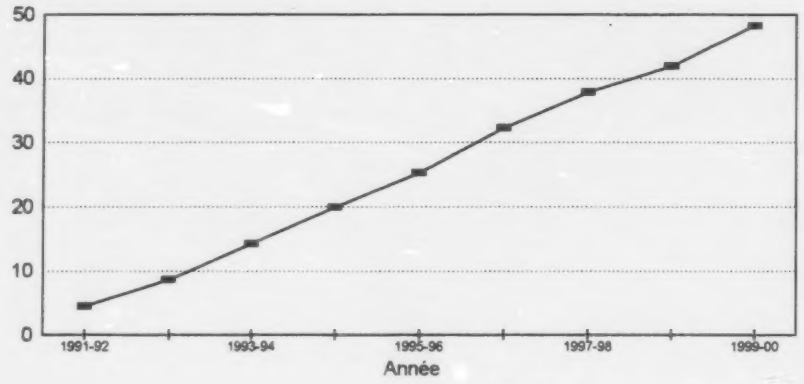

Notes :

1. Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et privées dans les réserves. Celles-ci sont exclues des données pour l'année 1991-1992 et suivantes. Les données pour 1991-1992 excluent 90 m^2 de superficie pour des écoles au Yukon.
2. Les données pour 1994-1995 ont été révisées afin de faire apparaître les redressements faits dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/accords sur l'intégration scolaire).

Tableau 3.4 Variation en pourcentage de l'espace réservé à l'éducation dans les réserves, au Canada, de 1990-1991 à 1999-2000

Exercice	Mètres carrés	Taux de variation
1990-91	591 363	-
1991-92[1]	617 789	4,5
1992-93	642 568	4,0
1993-94	675 689	5,2
1994-95[2]	709 310	5,0
1995-96	741 008	4,5
1996-97	782 264	5,6
1997-98	815 137	4,2
1998-99	839 494	3,0
1999-00	876 997	4,5

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des biens immobiliers, 1990 à 2000.

3.5 Effectif postsecondaire

Figure 3.5 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

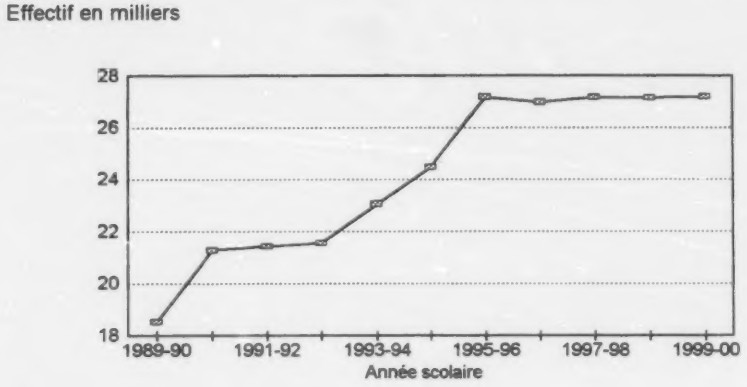

Fait saillant

- Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits qui suivent des cours postsecondaires a augmenté de 47 p. 100, passant de 18 535, en 1989-1990, à 27 200 en 1999-2000.

Tableau 3.5 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

Année scolaire	Effectif postsecondaire[1]
1989-90	18 535
1990-91	21 300
1991-92	21 442
1992-93	21 566
1993-94	23 068
1994-95	24 482
1995-96	27 183
1996-97	26 987
1997-98	27 172
1998-99	27 157
1999-00	27 200[2]

Notes :

1. Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC.
2. Cet effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

Source: MAINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1989 à 1999.

3.6 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison

Faits saillants

- Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 7 p. 100 entre 1994-1995 et 1998-1999.
- Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 11 p. 100.

Figure 3.6 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par le MAINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994-1995 à 1998-1999 (révisé)

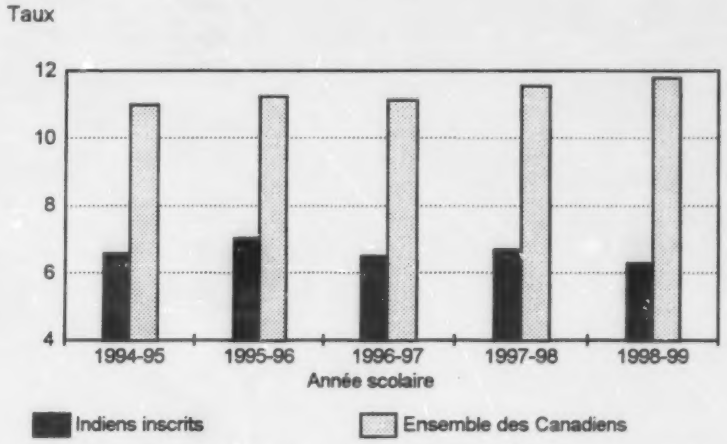

Révisé: La population canadienne âgée de 17 à 34 ans a été révisée au 23 octobre 2000, Statistique Canada (voir la source ci-dessous).

Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et lesc ollèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
3. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.
4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1994 à 1998.
MAINC, Registre des Indiens, 1994 à 1998.
1994-1998 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.
1994-2000 Statistique Canada, CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada.

3.6 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison (suite)

Tableau 3.6 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par le MAINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994-1995 à 1998-1999 (révisé)

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Indiens inscrits					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans [1,3,4]	12 551	13 608	12 725	13 230	12 506
Population âgés de 17 à 34 ans	191 351	194 211	196 290	198 114	199 098
Taux de scolarisation	6,6	7,0	6,5	6,7	6,3
Ensemble des Canadiens					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans [1,2]	890 182	900 785	884 123	912 200	921 068
Population âgés de 17 à 34 ans	8 113 339	8 031 535	7 956 843	7 903 114	7 823 526
Taux de scolarisation	11,0	11,2	11,1	11,5	11,8

Révisé: La population canadienne âgée de 17 à 34 ans a été révisée au 23 octobre 2000, Statistique Canada (voir la source ci-dessous).

Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et lesc collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
3. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.
4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1994 à 1998.
MAINC, Registre des Indiens, 1994 à 1998.
1994-1998 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.
1994-2000 Statistique Canada, CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada.

3.7 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Figure 3.7 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaire financés par le MAINC, par région, en 1998-1999

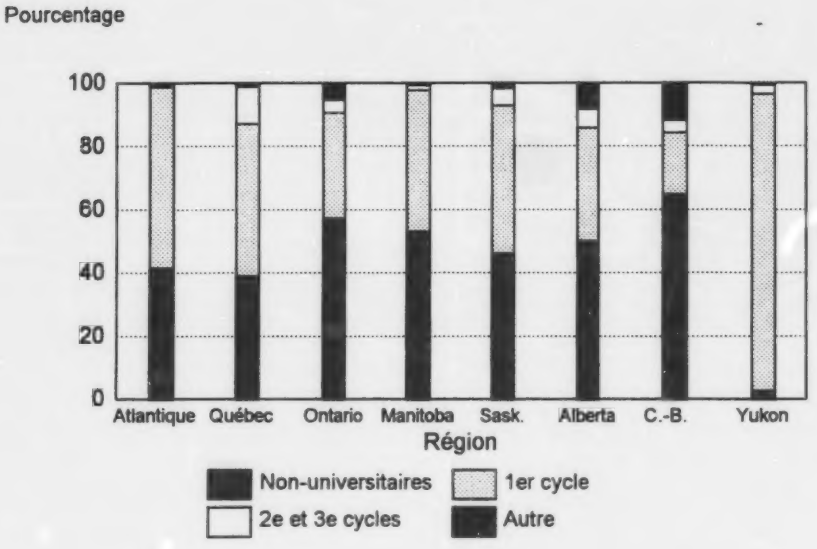

Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Dans les Territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1998-1999.

3.7 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (suite)

Tableau 3.7 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires financés par le MAINC, par région, en 1998-1999

Région	Non-universitaires [1]	1er cycle [1]	2e et 3e cycles [1]	Autre [1]	Total
Atlantique [2]	42	57	1	0	100
Québec [2]	129	158	39	2	328
Ontario	782	457	54	68	1 361
Manitoba	250	209	11	0	470
Saskatchewan [2]	219	220	26	7	472
Alberta	148	105	18	22	293
C.-B. [2]	409	119	25	72	625
Yukon	1	30	1	0	32
Total [3]	1 980	1 355	175	171	3 681

Fait saillant

L'Ontario et la Colombie-Britannique représentent plus de la moitié de tous les Indiens inscrits et des Inuits du Canada titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires en 1998-1999.

Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Dans les Territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1998-1999.

SECTION 4

CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés en année

Figure 4.1 Nombre d'enfants placés[1] en année, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 1999-2000 (révisé)

Pourcentage

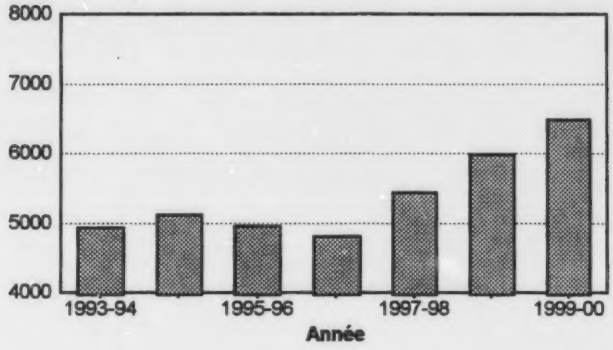

Fait saillant

➢ Entre 1993-1994 et 1999-2000, le nombre d'enfants placés et qui étaient des Indiens inscrits dans les réserves a augmenté de 31 p. 100.

Veuillez remarquer que le graphique « pourcentage d'enfants placés » qui figuraient dans les Données ministérielles de base en 1999 a été remplacé et est en train d'être examiné.

Révisé: Le nombre moyen d'enfants placés en année a été révisé à compter de l'exercice 1993-1994.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre moyen d'enfants placés en année est calculé en divisant par 365 le nombre total de jours de garde.
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Seules les Premières Nations mentionnées dans une entente d'office de services à l'enfance et à la famille sont inclues dans l'information qui figure ci-dessus.
7. Le nombre moyen d'enfants placés en année inclut des chiffres estimatifs.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1993-1999.

4.1 Enfants placés en année (suite)

Tableau 4.1 Nombre d'enfants placés[1] en année, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1993-1994 à 1999-2000 (révisé)

Exercice	Nombre des enfants placés en année [2-9]
1993-94	4 934
1994-95	5 124
1995-96	4 955
1996-97	4 808
1997-98	5 441
1998-99	5 990
1999-00	6 483

Veuillez remarquer que le graphique « pourcentage d'enfants placés » qui figuraient dans les Données ministérielles de base en 1999 a été remplacé et est en train d'être examiné.

Révisé: Le nombre moyen d'enfants placés en année a été révisé à compter de l'exercice 1993-1994.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre moyen d'enfants placés en année est calculé en divisant par 365 le nombre total de jours de garde.
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Seules les Premières Nations mentionnées dans une entente d'office de services à l'enfance et à la famille sont inclues dans l'information qui figure ci-dessus.
7. Le nombre moyen d'enfants placés en année inclut des chiffres estimatifs.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1993-1999.

4.2 Adultes placés en année

Figure 4.2 Nombre d'adultes placés[1] en année, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 1999-2000 (révisé)

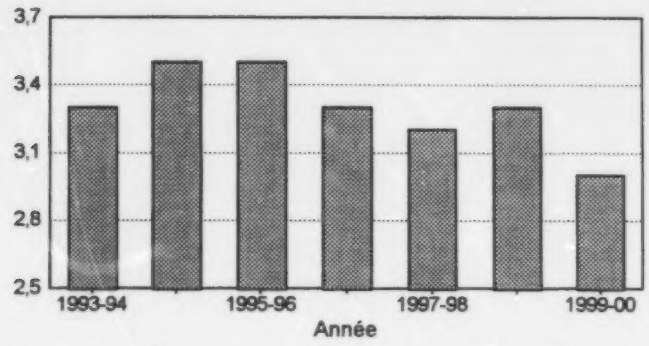

Fait saillant

- Au cours des sept dernières années, le nombre moyen d'Indiens inscrits adultes placés en établissement a été d'environ 3,3 pour 1 000.

Révisé : La définition de la population adulte dans les réserves a été modifiée de manière à comprendre les personnes de 19 ans et plus afin de refléter l'âge du nombre moyen d'adultes placés. Le nombre moyen d'adultes placés en année a été révisé pour 1998-1999.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placé ».
2. Le nombre moyen d'adultes placés en année a été calculé en divisant par 365 le nombre total de journées de garde.
3. Le ratio d'adultes placés en année a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Les adultes bénéficiant de soins d'établissement sont comptabilisés, mais non ceux qui disposent de soins à domicile et dans des foyers d'accueil.
5. Les adultes placés habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
6. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
7. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1993-1999.
MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1993-1999.

4.2 Adultes placés en année (suite)

Tableau 4.2 Nombre d'adultes placés[1] en année, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1993-1994 à 1999-2000 (révisé)

Exercice	Nombre des adultes placés en année [2,4,5,6,7]	Nombre des adultes de 19 ans et plus qui vivent dans les réserves [6,7]	Adultes placés pour 1 000 [3]
1993-94	591	179 550	3,3
1994-95	645	184 776	3,5
1995-96	666	191 196	3,5
1996-97	645	195 633	3,3
1997-98	655	202 356	3,2
1998-99	690	208 696	3,3
1999-00	641	214 525	3,0

Révisé : La définition de la population adulte dans les réserves a été modifiée de manière à comprendre les personnes de 19 ans et plus afin de refléter l'âge du nombre moyen d'adultes placés. Le nombre moyen d'adultes placés en année a été révisé pour 1998-1999.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placé ».
2. Le nombre moyen d'adultes placés en année a été calculé en divisant par 365 le nombre total de journées de garde.
3. Le ratio d'adultes placés en année a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés en année par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Les adultes bénéficiant de soins d'établissement sont comptabilisés, mais non ceux qui disposent de soins à domicile et dans des foyers d'accueil.
5. Les adultes placés habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
6. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
7. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Sources : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1993-1999.
MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1993-1999.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Figure 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

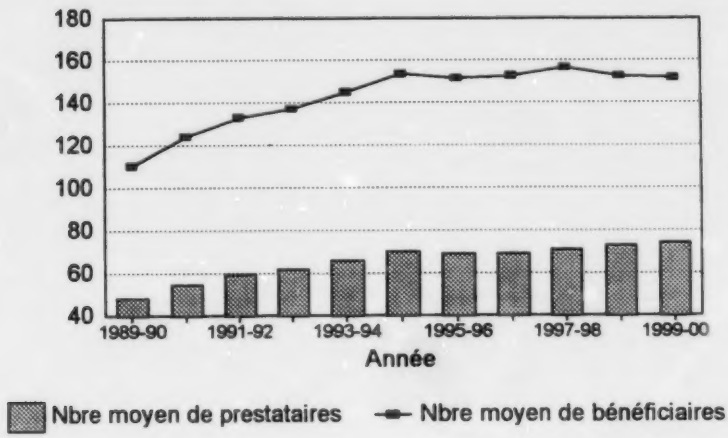

Faits saillants

- Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires de l'aide sociale dans les réserves a augmenté de 38 p. 100, passant de 1989-1990 à 1999-2000.
- Quantitativement, une moyenne mensuelle de 4 892 bénéficiaires a diminué entre 1997-1998 et 1999-2000.

Révisé : Le nombre moyen de bénéficiaires par mois a été révisé pour 1995-1996 et 1998-1999.

Notes :

1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
6. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et n'est donc pas incluse dans ces chiffres.
7. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
8. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
9. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
10. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1989-1999.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

Exercice [5]	Nombre mensuel moyen de prestataires [3,4,9,10]	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires [2,4,9,10]
1989-90	48 159	110 202
1990-91	54 487	124 057
1991-92[6]	59 319	132 968
1992-93	61 818	137 022
1993-94	65 666	145 020
1994-95	69 890	153 613
1995-96[7]	69 029	151 564
1996-97	68 790	152 746
1997-98[8]	70 927	156 629
1998-99	72 612	152 658
1999-00	73 974	151 737

Révisé : Le nombre moyen de bénéficiaires par mois a été révisé pour 1995-1996 et 1998-1999.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
6. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et n'est donc pas incluse dans ces chiffres.
7. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
8. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
9. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
10. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1989-1999.

4.4 Programme d'aide sociale

Figure 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, Canada 1989-1990 à 1999-2000

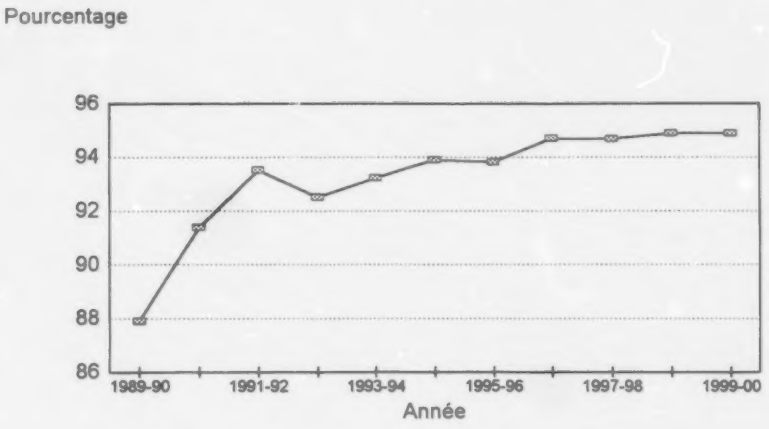

Faits saillants

- En 1999-2000, 538 des 567 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, dont les fonds provenant d'un certain nombre d'accords de contribution.
- Le pourcentage de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale est passé de 88 p. 100 en 1989-1990 à 95 p. 100 en 1999-2000.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent êtres différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.

Source : MAINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1989 à 1999.

4.4 Programme d'aide sociale (suite)

Tableau 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, Canada 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Nombre de Bandes [2]	Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale [3]	Pourcentage de bandes qui administrent le Programme
1989-90	565	497	87,9
1990-91	569	520	91,4
1991-92	570	533	93,5
1992-93	574	531	92,5
1993-94	575	536	93,2
1994-95 [4]	574	539	93,9
1995-96 [5]	566	531	93,8
1996-97	566	536	94,7
1997-98	565	535	94,7
1998-99	564	535	94,9
1999-00	567	538	94,9

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent être différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.

Source : MAINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1989 à 1999.

SECTION 5

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

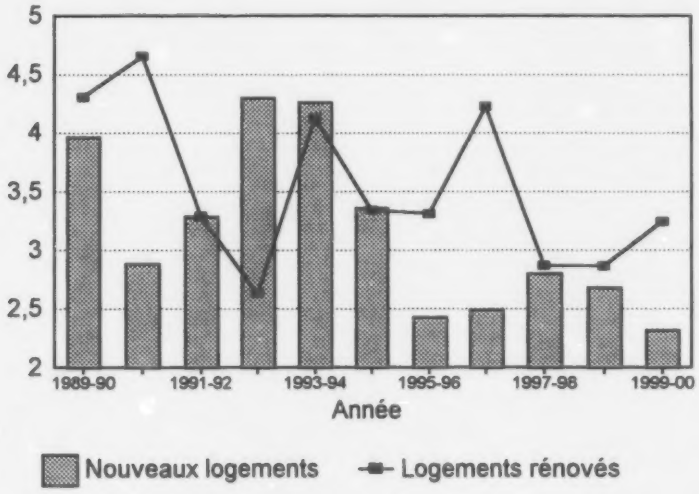

Faits saillants

- De 1989-1990 à 1999-2000, on a construit en moyenne 3 156 nouveaux logements par année dans les réserves.
- En 1999-2000, 2 313 logements neufs destinés aux Premières nations ont été construits dans les réserves.
- En moyenne, on a rénové, chaque année, 3 532 logements durant les derniers 10 ans.
- En 1999-2000, on a remis à neuf au total 3 243 logements dans les réserves.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
4. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

5.1 Logements dans les réserves (suite)

Tableau 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Nombre de nouveaux logements [2,4]	Nombre de logements rénovés
1989-90	3 958	4 301
1990-91[3]	2 879	4 655
1991-92	3 281	3 288
1992-93	4 295	2 630
1993-94	4 254	4 126
1994-95	3 354	3 338
1995-96	2 427	3 310
1996-97	2 487	4 222
1997-98	2 798	2 870
1998-99	2 675	2 864
1999-00	2 313	3 243

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuites du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
4. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

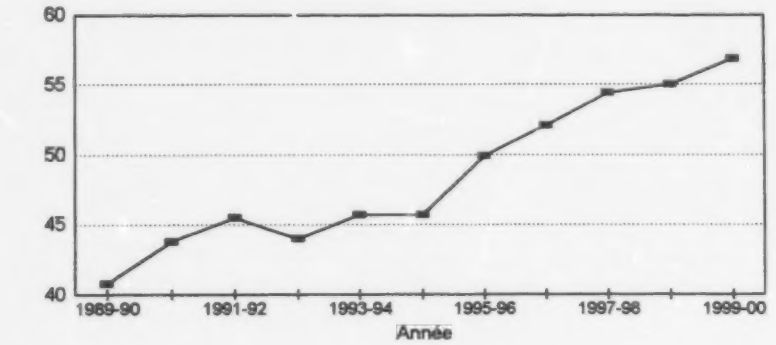

Fait saillant

➢ En 1999-2000, 57 p. 100 des logements dans les réserves étaient considérés comme logements appropriés.

Tableau 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Nombre total des logements [2]	Nombre de logements appropriés	Pourcentage des logements appropriés
1989-90	60 509	24 659	40,8
1990-91	64 402	28 209	43,8
1991-92 [3]	67 282	30 633	45,5
1992-93	71 531	31 460	44,0
1993-94	73 683	33 665	45,7
1994-95	76 385	34 875	45,7
1995-96	78 187	39 020	49,9
1996-97	80 443	41 885	52,1
1997-98	83 008	45 153	54,4
1998-99	85 647	47 140	55,0
1999-00	88 485	50 313	56,9

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

Notes :

1. Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante : **Logements appropriés =** nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures).

2. Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3. On a utilisé les données de 1990-1991 pour 1991-1992 dans le cas de la Colombie-Britannique.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves

Faits saillants

- En 1999-2000, 98 p. 100 des logements dans les réserves bénéficiaient de services d'eau à comparer à 86 p. 100 en 1989-1990.
- La proportion de logements raccordés à un réseau d'égout est passée de 79 p. 100 en 1989-1990 à 94 p. 100 en 1999-2000.

Figure 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1989-1990 à 1999-2000[2]

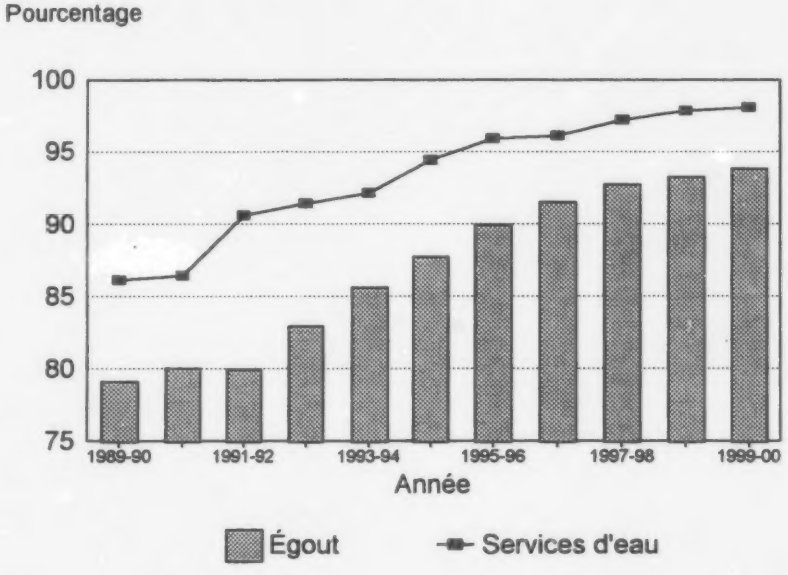

Notes : 1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1989-1990 à 1999-2000[2]

Exercice	Services d'eau adéquats [3]		Égout adéquat [3]	
	Nbre	%	Nbre	%
1989-90	52 081	86,1	47 839	79,1
1990-91	55 645	86,4	51 505	80,0
1991-92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8

Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1989-1990 à 1999-2000[2]

Exercice	Services d'eau adéquats [3]		Égout adéquat [3]	
	Nbre	%	Nbre	%
1989-90	52 081	86,1	47 839	79,1
1990-91	55 645	86,4	51 505	80,0
1991-92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8

Notes
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts »
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1989 à 2000.

SECTION 6

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Figure 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2000

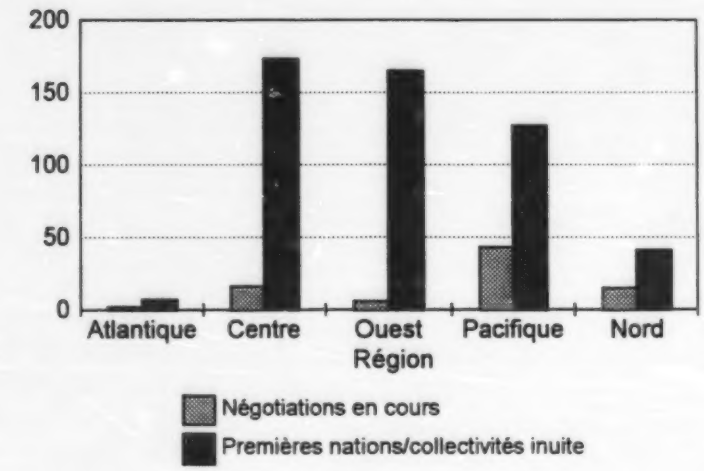

Définition des régions :

Atlantique Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick
Centre Québec et Ontario
Ouest Manitoba, Saskatchewan et Alberta
Pacifique Colombie-Britannique
Nord Territoires du Nord-Ouest et Yukon

Source : MAINC, Direction des droits inhérents 2000.

Faits saillants

- Depuis 1984, des mesures législatives ont été prises en faveur de l'autonomie gouvernementale des Cris-Naskapi du Québec et de la bande Sechelte de la Colombie-Britannique (1986).
- La *loi sur l'éducation des Mi'kmaq* de la Nouvelle-Écosse a été promulguée en septembre 1998.
- Des mesures législatives d'autonomie gouvernementale ont également été adoptées, dans le cadre de leurs revendications globales, en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : les Gwitchin Vuntut, les Nacho Nyak Dun, les Champagne et les Aishihik, les Tlingits de Teslin et les Premières nations de Little Salmon-Carmacks, de Selkirk et de Tr'on dëk Hwëch'in.
- Le Canada a édicté la *Loi sur l'accord définitif nisga'a* en avril 2000 et le Traité est entré en vigueur le 11 mai suivant. L'accord nisga'a est le premier accord de revendication territoriale moderne à étendre formellement la protection garantie par l'article 35 (la *Loi constitutionnelle de 1982)* aux droits fonciers et aux droits relatifs à l'autonomie gouvernementale.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Faits saillants

- À l'heure actuelle, le MAINC participe à plus de 80 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale.
- Il s'agit de négociations sur l'autonomie gouvernementale globales ou sectorielles et de négociations en cours dans un grand nombre de collectivités relativement à leurs revendications territoriales globales.

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2000

Région	Négotiations en cours	Premières nations et collectivités inuites touchées
Atlantique	2	7
Québec	6	25
Ontario	10	148
Manitoba	2	63
Saskatchewan	2	79
Alberta	2	23
Colombie-Britannique	43	127
Yukon	10	14
T. N.-O.	5	27
Canada Total	82	513 [1]

Note: Il y a des communautés qui sont représentées à de plus d'une table de négociations.

Source: MAINC, Direction des droits inhérents 2000.

6.2 Transfert

Figure 6.2 Profil des administrateurs des dépenses du MAINC, de 1989-1990 à 1999-2000

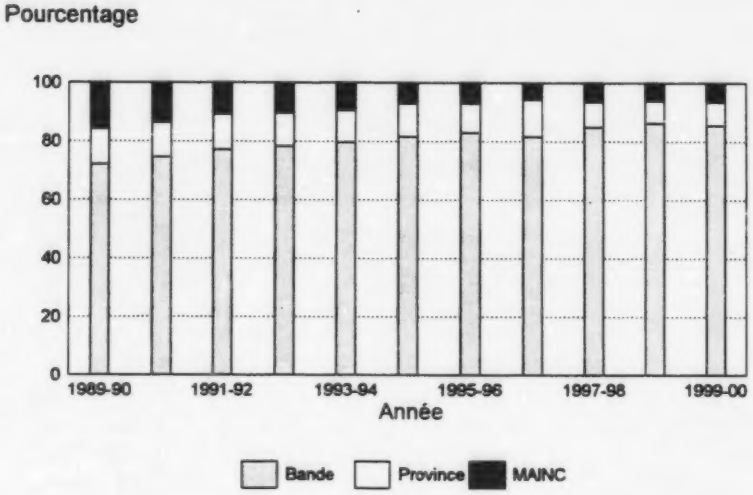

Faits saillant

➢ En 1999-2000, les Indiens inscrits et les Inuits géraient plus de 85 p. 100 des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites du MAINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.

Sources: MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
MAINC, Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 1999-2000.

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, MAINC, de 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Gérés par les bandes (Dollars courants	%	Gérés par les provinces (Dollars courants)	%	Gérés par le Ministère (Dollars courants	%	Dépense du PAII[1] (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ÉTF autorisés)[2]
1989-90	$1 613 325 400	72	$275 507 700	12,3	$351 207 500	15,7	$2 240 040 600	2 917
1990-91	$1 867 056 400	74,5	$297 205 500	11,9	$340 190 900	13,6	$2 504 452 800	2 913
1991-92	$2 146 588 300	77,3	$335 577 300	12,1	$293 937 800	10,6	$2 776 103 400	2 682
1992-93	$2 359 800 000	78,6	$334 608 000	11,1	$309 484 100	10,3	$3 003 892 100	2 682
1993-94	$2 673 150 811	79,9	$360 028 800	10,8	$311 810 000	9,3	$3 344 989 611	2 567
1994-95	$2 868 833 766	81,9	$393 573 384	11,2	$240 621 423	6,9	$3 503 028 573	2 275
1995-96	$3 065 731 561	83,1	$373 997 022	10,1	$248 007 409	6,7	$3 687 735 992	2 092
1996-97	$3 179 249 715	81,8	$486 996 988	12,5	$221 460 680	5,7	$3 887 707 383	1 889
1997-98	$3 376 659 499	85,1	$340 370 427	8,6	$248 706 142	6,3	$3 965 736 068	1 755
1998-99	$3 833 125 063	86,4	$342 220 681	7,7	$260 261 082	5,9	$4 435 606 826	1 991
1999-00	$3 753 695 395	85,5	$357 252 427	8,1	$279 547 699	6,4	$4 390 495 521	1 988

Fait saillant

Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisés dans les Programme des affaires indiennes et inuites a diminué, passant de 1 991 en 1998-1999 à 1 988 en 1999-2000, soit une baisse de 32 p. 100 (2 917 ETP) depuis 1989-1990.

Notes: 1. Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les comptes publics du Canada.
2. Dans tout le Canada.

Sources MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
MAINC, Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 1999-2000.

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, MAINC, de 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Gérés par les bandes (Dollars courants	%	Gérés par les provinces (Dollars courants)	%	Gérés par le Ministère (Dollars courants	%	Dépense du PAII[1] (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ÉTF autorisés)[2]
1989-90	$1 613 325 400	72	$275 507 700	12,3	$351 207 500	15,7	$2 240 040 600	2 917
1990-91	$1 857 056 400	74,5	$297 205 500	11,9	$340 190 900	13,6	$2 504 452 800	2 913
1991-92	$2 146 588 300	77,3	$335 577 300	12,1	$293 937 800	10,6	$2 776 103 400	2 682
1992-93	$2 359 800 000	78,6	$334 606 000	11,1	$309 484 100	10,3	$3 003 892 100	2 682
1993-94	$2 573 150 811	79,9	$360 028 800	10,8	$311 810 000	9,3	$3 344 989 611	2 567
1994-95	$2 868 833 766	81,9	$393 573 364	11,2	$240 621 423	6,9	$3 503 028 573	2 275
1995-96	$3 065 731 561	83,1	$373 997 022	10,1	$248 007 409	6,7	$3 687 735 992	2 092
1996-97	$3 179 249 715	81,8	$486 996 988	12,5	$221 460 680	5,7	$3 887 707 383	1 889
1997-98	$3 376 659 499	85,1	$340 370 427	8,6	$248 706 142	6,3	$3 965 736 068	1 755
1998-99	$3 833 125 063	86,4	$342 220 681	7,7	$260 251 082	5,9	$4 435 606 826	1 991
1999-00	$3 753 695 395	85,5	$357 252 427	8,1	$279 547 699	6,4	$4 390 495 521	1 988

Fait saillant

Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisés dans les Programme des affaires indiennes et inuites a diminué, passant de 1 991 en 1998-1999 à 1 988 en 1999-2000, soit une baisse de 32 p. 100 (2 917 ETP) depuis 1989-1990.

Notes:
1. Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les comptes publics du Canada.
2. Dans tout le Canada.

Sources MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
MAINC, Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 1999-2000.

SECTION 7

LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique

Figure 7.1 Population[1] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1994 à 2004 (révisé)

En milliers

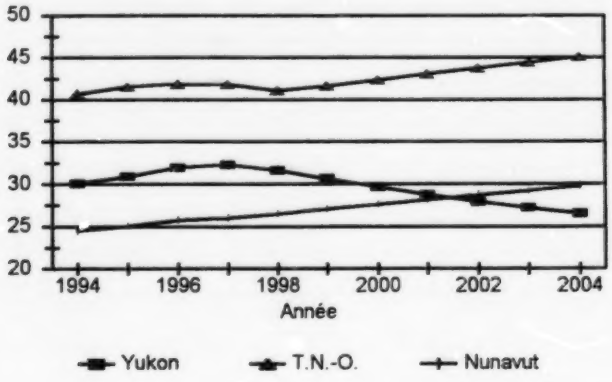

Faits saillants

- Selon ces estimations, la population du Nunavut va continuer de croître. On prévoit que de 1994 à 2004, elle progressera de 22 p. 100, passant de 24 500 à 29 800, alors que celle des T.N.-O. n'augmentera que de 11 p. 100 et passera de 40 700 à 45 100 personnes au cours de la même période.
- On prévoit que de 1994 à 2004, la population du Yukon diminuera de 12 p. 100, passant de 30 000 à 26 500.

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.

Source : Les estimations démographiques pour 1994 à 1999 et les projections démographiques - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 1999, Ottawa, Industrie Canada, 1999. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB, tableaux 1.13 à 1.15, pp. 40-44.

7.1 Le Nord : Population démographique (suite)

Tableau 7.1 Population[1] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1994 à 2004 (révisé)

Année	Yukon	T.N.-O.	Nunavut
1994	30 047	40 671	24 486
1995	30 887	41 517	25 058
1996	31 938	41 829	25 741
1997	32 240	41 788	25 947
1998	31 591	41 075	26 429
1999	30 633	41 606	27 039
2000 [2]	29 642	42 343	27 592
2001 [2]	28 737	43 054	28 139
2002 [2]	27 914	43 743	28 682
2003 [2]	27 167	44 412	29 219
2004 [2]	26 492	45 064	29 752

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.

Source : Les estimations démographiques pour 1994 à 1999 et les projections démographiques - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 1999, Ottawa, Industrie Canada, 1999. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB, tableaux 1.13 à 1.15, pp. 40-44.

7.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 7.2 Pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones dans la population totale du Nord (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), de 1971 à 1996

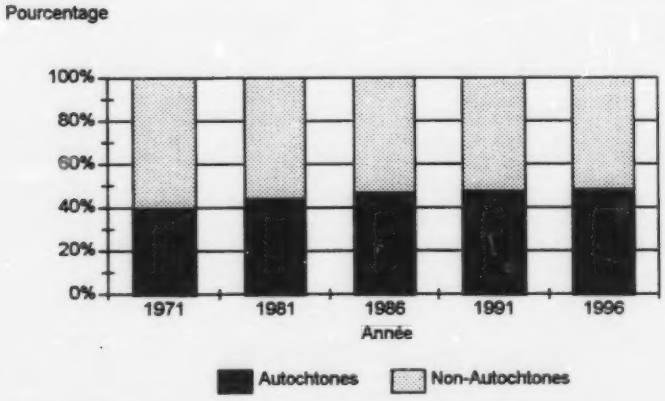

Faits saillants

- Le pourcentage d'Autochtones dans la population totale du Yukon a augmenté, passant de 14 p. 100 en 1971 à 21 p. 100 en 1996.
- Au cours de cette période, la proportion d'Autochtones dans les territoires du Nord-Ouest a elle aussi considérablement augmenté, passant de 53 p. 100 en 1971 à 62 p. 100 en 1996.
- En comparant la composition ethnique de la population du Nord dans les trois territoires en 1996, on voit que le pourcentage d'Autochtones dans la population du Yukon est de 21 p. 100, alors qu'il est de 48 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et de 85 p. 100 au Nunavut. Dans ce territoire, 75 p. 100 de la population autochtone est inuite.

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements[1] de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN [3]	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	3 480	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN [3]	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9,1
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements[1] de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 885	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN [3]	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 655	20,5	3 490	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN [3]	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 280	9,1
Non-autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

7.3 Le Nord : mortalité

Figure 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1991-1992 à 2000-2001 (révisé)

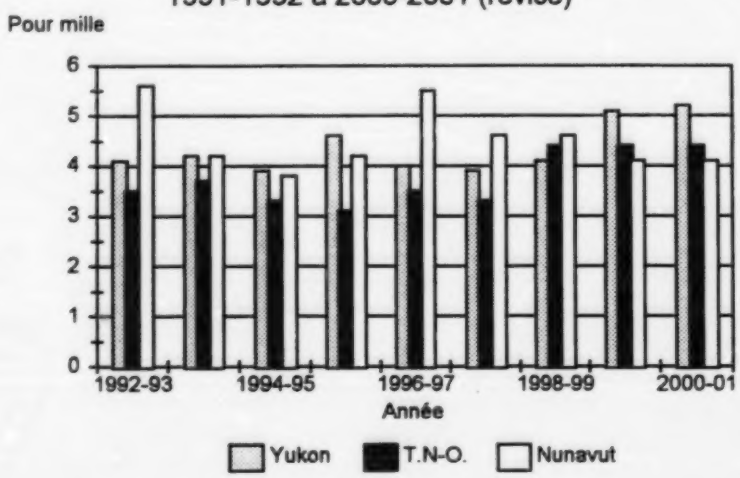

Tableau 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1991-1992 à 2000-2001 (révisé)

Année	Yukon	T.N-O.	Nunavut
1991-92	4,1	3,8	5,0
1992-93	4,1	3,5	5,6
1993-94	4,2	3,7	4,2
1994-95	3,9	3,3	3,8
1995-96	4,6	3,1	4,2
1996-97	4,0	3,5	5,5
1997-98	3,9	3,3	4,6
1998-99	4,1	4,4	4,6
1999-00[1]	5,1	4,4	4,1
2000-01[1]	5,2	4,4	4,1

Faits saillants

- On prévoit que le taux de mortalité au Yukon augmentera à 5,2 décès pour 1 000 habitants en 2000-2001, un sommet pour la période étudiée.
- Durant la majeure partie de la période étudiée, le taux de mortalité a été plus élevé au Nunavut que dans les Territoires du Nord-Ouest. Cependant, on prévoit que ce sera le contraire à partir de 1999-2000, le taux au Nunavut s'établissant vraisemblablement à 4,1 décès pour 1 000 habitants.

Note : Mise à jour d'une des séries de projections publiées par Statistique Canada, Division de la démographie, Projections démographiques.

Source : Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 1999, Ottawa, Industrie Canada, 1999. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB, tableaux 1.13 à 1.15, pp. 40-44.

7.4 Le Nord : mortalité infantile

Faits saillants

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux de mortalité infantile demeure plus élevé qu'au Yukon. Il a toutefois baissé depuis 1981, passant de 21,5 décès pour 1 000 naissances vivantes à 10,9 en 1997.
- D'une année à l'autre, le taux de mortalité infantile fluctue davantage au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, il a diminué au Yukon, passant de 14,9 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1981 à 8,4 en 1997.

Figure 7.4 Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986 et de 1991 à 1997

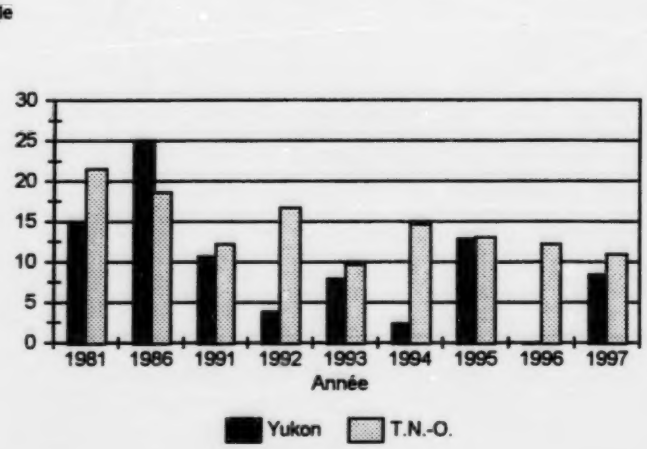

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998-1999, nº 91-209-XPE au catalogue.

7.4 Le Nord : mortalité infantile (suite)

Tableau 7.4 Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, et de 1991 à 1997

Année	Yukon	T.N.-O.
1981	14,9	21,5
1986	24,8	18,6
1991	10,6	12,2
1992	3,8	16,7
1993	7,9	9,6
1994	2,3	14,6
1995	12,8	13,0
1996	0,0	12,2
1997	8,4	10,9

Note: Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998-1999, n° 91-209-XPE au catalogue.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC

Faits saillants

➢ Pendant la période de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts du MAINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.

➢ La baisse des dépenses totales du MAINC enregistrée en 1995-1996 est due au transfert de responsabilité des subventions de financement préétabli au ministère des Finances.

Figure 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997

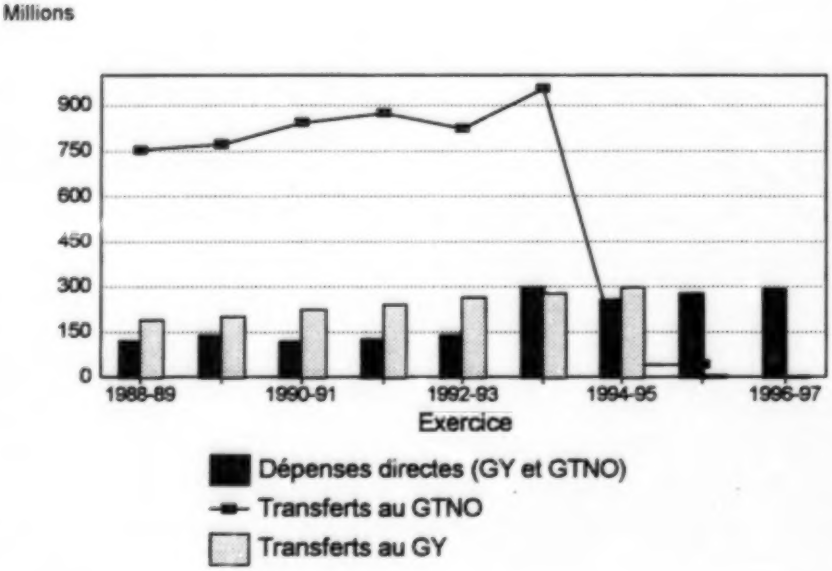

Notes :
1. On a suspendu la collecte des données qui servent à l'établissement du Plan annuel des dépenses dans le Nord (PADN). En conséquence, les chiffres contenus dans cette édition de *Données ministérielles de base* (DMB) correspondent aux prévisions de dépenses pour 1995-1996 et aux dépenses prévus pour 1996-1997. Le processus de collecte a maintenant repris et les chiffres pour ces années seront mis à jour dans les prochaines éditions de DMB.
2. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
3. Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
4. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source : MAINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997

Type	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96 Prévision[1]	1996-97 Dép prévues[1]
Dépenses directes du MAINC par région bénéficiaire									
Yukon	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 533
Territoires du Nord-Ouest	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 943
Le Nord en général	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 182
TOTAL dépenses directe du MAINC	**119 455**	**138 696**	**117 384**	**124 221**	**140 176**	**297 750**	**257 692**	**278 159**	**292 658**
Total transferts aux governements territoriaux [2]									
Yukon	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 027
Territoires du Nord-Ouest	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	40 864
Dépenses directes	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
TOTAL dépenses du MAINC (Dollars courants) [3]	**1 001 361**	**1 091 661**	**1 111 825**	**1 206 511**	**1 280 137**	**1 399 191**	**1 512 053**	**321 959**	**335 549**
TOTAL dépenses du MAINC (Dollars courants de 1992) [4]	**1 110 772**	**1 159 799**	**1 147 394**	**1 219 314**	**1 275 672**	**1 378 513**	**1 468 726**	**305 102**	**313 670**

Fait saillant

➢ À compter de 1991-1992, les dépenses directes ont recommencé à augmenter avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui montre l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, allié à une augmentation de 15 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

Notes :
1. On a suspendu la collecte des données qui servent à l'établissement du Plan annuel des dépenses dans le Nord (PADN). En conséquence, les chiffres contenus dans cette édition de *Données ministérielles de base* (DMB) correspondent aux prévisions de dépenses pour 1995-1996 et aux dépenses prévus pour 1996-1997. Le processus de collecte a maintenant repris et les chiffres pour ces années seront mis à jour dans les prochaines éditions de DMB.
2. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
3. Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
4. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31mars.

Source : MAINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997

Type	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96 Prévision[1]	1996-97 Dép prevues[1]
Dépenses directes du MAINC par région bénéficiaire									
Yukon	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 533
Territoires du Nord-Ouest	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 943
Le Nord en général	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 182
TOTAL dépenses directe du MAINC	**119 455**	**138 696**	**117 384**	**124 221**	**140 176**	**297 750**	**257 692**	**278 159**	**292 658**
Total transferts aux governements territoriaux [2]									
Yukon	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 027
Territoires du Nord-Ouest	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	40 864
Dépenses directes	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
TOTAL dépenses du MAINC [3] (Dollars courants)	**1 001 361**	**1 091 661**	**1 111 825**	**1 206 511**	**1 280 137**	**1 399 191**	**1 512 053**	**321 959**	**335 549**
TOTAL dépenses du MAINC [4] (Dollars courants de 1992)	**1 110 772**	**1 159 799**	**1 147 394**	**1 219 314**	**1 275 672**	**1 378 513**	**1 468 726**	**305 102**	**313 670**

Fait saillant

- À compter de 1991-1992, les dépenses directes ont recommencé à augmenter avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui montre l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, allié à une augmentation de 15 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

Notes
1. On a suspendu la collecte des données qui servent à l'établissement du Plan annuel des dépenses dans le Nord (PADN). En conséquence, les chiffres contenus dans cette édition de *Données ministérielles de base* (DMB) correspondent aux prévisions de dépenses pour 1995-1996 et aux dépenses prévus pour 1996-1997. Le processus de collecte a maintenant repris et les chiffres pour ces années seront mis à jour dans les prochaines éditions de DMB.
2. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
3. Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
4. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source MAINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997

7.6 Le Nord : emploi

Faits saillants

- Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus ayant un emploi a augmenté dans ces deux territoires.
- Toutefois, dans les Territoires du Nord-Ouest comme au Yukon, le ratio emploi-population des Autochtones demeure nettement inférieur à ceux des non-Autochtones.

Figure 7.6 Ratio emploi-population chez les Autochtones et les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (incluant le Nunavut), en 1981,1986, 1991 et 1996 (révisé)

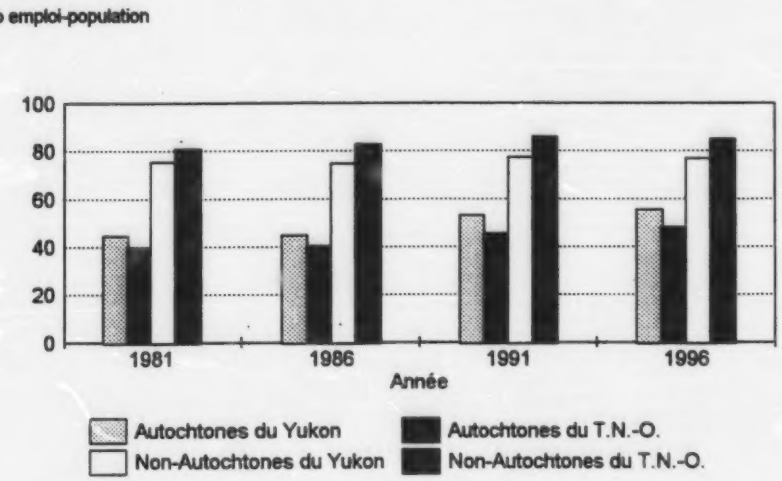

Note : Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base de MAINC.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996 et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 365	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	16 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Fait saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49 p. 100) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (47 p. 100). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 92 p. 100 des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

Notes : 1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999.
2. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996 et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territorials de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territorials de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Fait saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49 p. 100) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (47 p. 100). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 92 p. 100 des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

Notes : 1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999.
2. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

SECTION 8

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres

Figure 8.1 Terres administrées par le MAINC, de 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

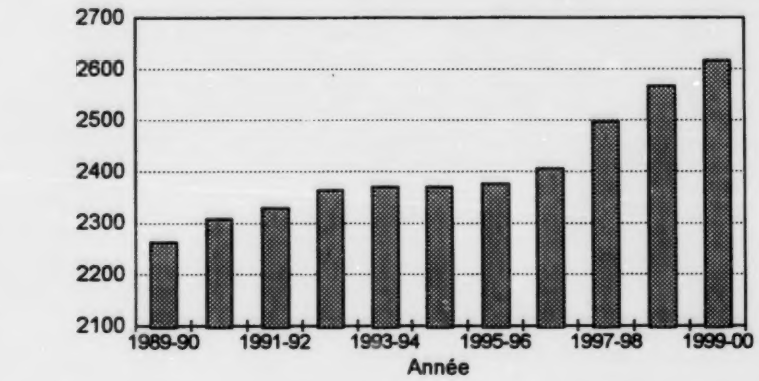

Tableau 8.1 Terres administrées par le MAINC de 1989-1990 à 1999-2000 (révisé)

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1989-90	2 263	2 649 000,0	596
1990-91	2 308	2 768 000,0	601
1991-92	2 330	2 658 000,0	603
1992-93	2 364	2 750 000,0	604
1993-94	2 370	2 750 957,0	605
1994-95	2 370	2 750 957,0	607
1995-96	2 376	2 751 603,0	608
1996-97	2 406	2 751 342,0	608
1997-98	2 497	3 044 088,1	608
1998-99	2 567	2 945 110,2	609
1999-00	2 617	2 995 490,4	610

Sources: MAINC, Système du registre des terres indiennes.
MAINC, Registre des Indiens, 1999.

Faits saillants

- Durant l'exercice 1999-2000, le MAINC a effectué des transactions foncières dans 2 617 réserves totalisant 2 995 490,4 hectares pour l'ensemble du Canada. Cette superficie est à peu près équivalente à celle de l'île de Vancouver.
- Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure que le développement économique est stimulé par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

Note : L'importante augmentation du nombre de réserves résulte du Décret de remise visant les droits fonciers issus de traités (Saskatchewan).

8.2 Revendications particulières

Faits saillants

➢ Au cours de l'exercice 1999-2000, la Direction générale des revendications particulières a réglé 19 revendications particulières concernant 15 Premières nations et représentant une dépense totale de 149 millions de dollars. Depuis la création du programme et jusqu'au 31 mars 2000, elle en a réglé 220, ce qui porte à 1 milliard de dollars les revendications exprimées au titre des droits fonciers issus de traités.

➢ Au 31 mars 2000, 91 revendications particulières étaient en cours de négociation et 356 autres en cours d'évaluation.

8.3 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

Figure 8.3 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

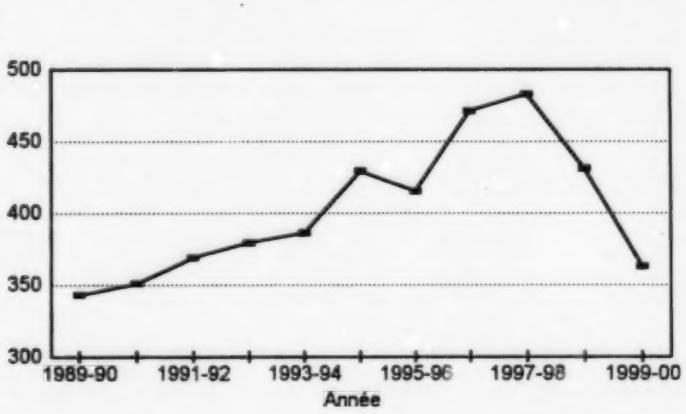

Tableau 8.3 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1989-1990 à 1999-2000

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1989-90	343
1990-91	351
1991-92	369
1992-93	379
1993-94	386
1994-95	429
1995-96	415
1996-97	471
1997-98	483
1998-99	431[1]
1999-00	363[2]

Fait saillant

➢ Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts auparavant par le Ministère. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

Notes : 1. Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
2. Nombre d'ODEC ayant présenté un rapport de développement économique « acceptable » en date du 15 septembre 2000.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, 1989 à 2000

LEXIQUE

Lexique

Adultes placés : Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.
Type I :«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»
Type II : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.» (*Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

Aide sociale: Le Programme d'aide sociale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est un élément du Programme de développement social du ministère.

Le MAINC a entrepris des activités d'aide sociale dans les réserves dans le but général de fournir aux particuliers et aux familles le moyen de combler leurs besoins fondamentaux en aliments, vêtements et logements. Le MAINC finance aussi des allocations de besoins spéciaux pour les biens et services essentiels au bien-être physique ou social d'un prestataire admissible mais qui ne sont pas inclus comme éléments des besoins fondamentaux, par exemple des articles de base d'ameublement et le coût d'un régime alimentaire recommandé par les médecins. La participation actuelle du ministère dans les activités d'aide sociale vise surtout à fournir du financement aux Premières Nations qui, à leur tour, assurent la prestation des programmes et services aux membres de la collectivité.

Le MAINC doit adopter les modalités des programmes généraux d'assistance des provinces et des territoires. Bien que le MAINC puisse assurer directement la prestation du programme d'aide sociale, ce dernier a, dans une large mesure, fait l'objet de délégations. En 1999-2000, 538 Premières Nations administraient leur propre programme (ce chiffre ne comprend pas les Premières Nations qui fonctionnent dans le cadre d'ententes d'autonomie).

Prestataires de l'aide sociale: Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.

Lexique (suite)

Bénéficiaires de l'aide sociale: Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement: Dans le recensement de 1996, on a apporté plusieurs modifications aux questions sur la population autochtone posées au recensement de 1991. Les changements ont permis de multiples définitions de la population autochtone, chacune donnant un chiffre de population différent. Les utilisateurs des données du recensement devraient comprendre les différences dans les définitions entre les années du recensement, différences qui ont elles-mêmes un effet sur la comparabilité de la population autochtone totale, de la population inuite, de la population métis et de la population des Indiens de l'Amérique du Nord d'un recensement à l'autre.

En 1996, la différence dans les chiffres est attribuable à l'inclusion d'une nouvelle question sur l'identité autochtone (Q18), en plus des questions sur l'Origine ethnique (Q17), l'Appartenance à une bande (Q20) et les Indiens inscrits (Q21) posées en 1991. Les données basées sur l'identité en 1996 ne peuvent être comparées directement avec les données basées sur l'ascendance/l'origine basée sur les données provenant des recensements intérieurs[1].

Avant 1996, le nombre d'autochtones était obtenu surtout à partir d'une question où l'on demandait aux recensés de l'information sur leurs ancêtres. En 1986 et en 1991, les répondants devaient indiquer s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis ou Inuits/Esquimaux. En 1981, les répondants ayant des origines autochtones devaient préciser des origines comme Indiens de plein droit ou Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits. En 1971, c'est l'appartenance ancestrale du père du répondant qui devait être déclarée; si des origines ethniques multiples étaient déclarées, seulement une origine était saisie; il y avait donc une seule origine ethnique par répondant[1].

Dans le recensement de 1996, comme aussi en 1991, on a posé la question suivante aux répondants : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » En 1991, 15 des origines les plus fréquentes étaient mentionnées et l'on demandait aux répondants de cocher autant de groupes que nécessaire. De plus, deux espaces en blanc étaient fournis pour d'autres réponses et plusieurs autres origines étaient fournies comme exemples. En 1996, le questionnaire ne fournissait pas de listes de catégories de réponses; il prévoyait plutôt quatre espaces en blanc où les répondants pouvaient inscrire leurs origines. Des exemples d'origine étaient donnés à titre d'illustration et, pour la première fois, « Canadien » était inclus parmi les exemples. Ces modifications, en particulier l'inclusion de « Canadien » ont entraîné un changement important de la façon de déclarer les origines ethniques. Le nombre de réponses « Canadien » était élevé, ce qui laisse supposer que les répondants qui auparavant s'étaient considérés comme ayant une autre appartenance ancestrale ont choisi l'origine canadienne en 1996[1]. Cela peut avoir un effet sur les schémas de réponses pour les origines autochtones.

Lexique (suite)

Comme on l'a expliqué plus haut, le recensement de 1996 comprend une nouvelle « lentille » pour voir la population autochtone. Cette « lentille » est l'« identité », mesurée par les réponses

à la question « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis, ou un Inuit (Esquimau)? » (Q18). Les choix précisés étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis et Inuit, avec l'instruction de cocher le ou les cercles qui décrivaient le mieux cette personne. Cette question a permis d'obtenir le nombre de personnes qui se considéraient comme des IAN seulement, des Métis seulement et des Inuits seulement, en plus de celles qui ont dit avoir des origines autochtones multiples.

À moins d'être indiqué avec le renvoi ([1]), cette information a été tirée de la publication du MAINC sur le recensement intitulé : *Caractéristiques de la population active autochtone d'après les résultats du recensement de 1996*. Les autres sources consultées étaient ([1]) Statistique Canada, *Le Quotidien*, 13 janvier 1999, Publication n° 11-001F au catalogue.

Égouts: Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Égouts - Pertinence du réseau d'égouts: Se rapporte à la présence d'un des types d'égouts suivants : réseaux d'égout, champ d'épuration/fosse sceptique de collectivité, champ d'épuration/fosse sceptique individuelle, camion de vidanges de fosses sceptiques et Autres. Les égouts adéquats comprennent la présence de stations de relèvement, de systèmes sceptiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie :« L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». *(Source : Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980).*

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Lexique (suite)

Projet de loi C-31 : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les Première nations en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage.» *(Source : Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II)*

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau: Désigne les services d'eau (c'est-à-dire par canalisation, puits, transport par camion ou autres) qui sont reçus dans un logement.

Services d'eau - Pertinence des services d'eau: Désigne la présence d'un des types de services d'eau suivants : par canalisations, puits collectif, puits individuel, camion A, camion B et Autres. Note : Bien qu'un service d'eau adéquat comprenne la livraison d'eau à l'aide d'un camion B (du camion au baril), les maisons n'ont pas la plomberie voulue pour recevoir les services (c'est-à-dire une citerne et un système sous pression) et, dans ces cas, le service d'eau peut être considéré comme inadéquat.

Taux de croissance annuel moyen :
La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)\ 1/n - 1$$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période
X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période
n = durée de la période (en années).

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes du MAINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes.

Lexique (suite)

Zone géographique :
Urbaine: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Rurale: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Éloignée: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Accès limité : Zone dans laquelle une Première nation n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.
Centre de services: Une collectivité où l'on peut obtenir les services suivants :
a) - des fournitures, des matériaux et de l'équipement (par exemple pour la construction, pour faire fonctionner un bureau, etc.);
b) - un bassin de travailleurs professionnels ou spécialisés;
c) - au moins un établissement financier, une banque, une société de fiducie, une coopérative d'épargne de crédit, etc.
d) - des services provinciaux (comme les services de santé, des services communautaires, des services environnementaux);
e) - des services fédéraux comme un bureau de Postes Canada, un Centre d'emploi).